

JUILLET 2025



BULLETIN MUNICIPAL

LE PETIT MAIRAT AU FIL DE L'OSME



Fête de la musique organisée par l'Association des commerçants

SOMMAIRE

- LE MOT DU MAIRE - COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS
- VIE DE LA COMMUNE
- VIE DES ÉCOLES

- VIE DES ASSOCIATIONS
- VIE INTERCOMMUNALE
- EXPRESSION DES ÉLUS
- INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE

TOUTES LES DEMANDES PEUVENT ÊTRE FAITES AUX DEUX SECRÉTARIATS

AIGRE

Du lundi au vendredi
De 9h à 12h 30 et de 14h à 17h 30
Le samedi matin sur rendez-vous
☎ 05 45 21 10 56

VILLEJÉSUS

Lundi et jeudi
De 14h à 17h30
Et sur rendez-vous
☎ 05 45 21 10 21

Mail : contact-aigre@aigre.fr • Site Internet : www.aigre.fr

Page Facebook : MairieAigre

LES ÉLUS

Le Maire et les Adjointes tiennent une permanence tous les matins. Les prises de rendez-vous s'effectuent par téléphone auprès des secrétariats de Mairie.

LE MAIRE

Renaud COMBAUD

LES MAIRES DÉLÉGUÉS

Renaud COMBAUD (Aigre)

Brigitte FOURÉ (Villejésus)

LES ADJOINTS

Brigitte FOURÉ, chargée de l'Attractivité du territoire

Sylvie BRIS, chargée des Affaires scolaires et des Ressources humaines

Raphaël BOUCARDEAU, chargé du Matériel technique et de l'agriculture

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Christian MÉGRET, chargé des cimetières et du suivi des travaux d'eau et d'assainissement

Nathalie RENARD, chargée de la protection des animaux

Émilie ROUX, chargée de l'Action sociale et de la prévention routière

Marie JARRY, chargée du tourisme, des loisirs et de la vie associative

Guillaume DENIS, chargé de la sécurité et à la prévention

Dominique HYVERNAUD-PINEAU chargé de la revitalisation du territoire et du suivi des manifestations locales

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Evelyne BERTRAND - Lê-Xuân LAIRAUD - Olivier GEOFFRION - Tanguy GAILLARD -

Nicole DELUSSET - Damien TRILLAUD - Hugues CLÉMENT - Christophe TYRÉ -

Patricia RANOUIL - Amandine GUILLAUME - Nadia CAILLAUD - Pierre GUYOT - Amandine BERNARD

PERMANENCES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX Canton de Charente Nord



Brigitte FOURÉ et Fabrice GEOFFROY

MAIRIE D'AIGRE de 11h00 à 12h00

18 Septembre - 16 Octobre - 20 Novembre

ET SUR RENDEZ-VOUS

Pour plus d'informations, merci de contacter le 05 16 09 75 15 ou 05 16 09 69 78



*Chères Aigrinoises et Chers Aigrinois,
Chères Villesalémoises et Chers Villesalémois,*

"Vivez si m'en croyez, n'attendez à demain. Cueillez dès aujourd'hui les roses de la vie" : dès le XIV^e siècle, Pierre de Ronsard exprimait, de manière poétique, à quel point le temps passe vite.

Oui, le temps passe vite, quand j'ai l'impression d'avoir écrit hier mon « éditorial » pour le bulletin municipal de fin d'année 2024, et que nous sommes déjà rendus à l'été 2025. Je le mentionnais quelques lignes plus tôt : l'été s'installe, avec son lot de lumière, de chaleur et de moments conviviaux que nous attendons tous avec impatience.

C'est aussi le moment de faire une pause, de profiter de notre belle commune et de ses environs, mais aussi de partager quelques nouvelles de la vie municipale.

Oui, vraiment, le temps passe vite, quand je me remémore les cinq années de mandat (déjà !), durant lesquelles l'ensemble des élus et agents ont œuvré au mieux pour Aigre et pour Villejésus. L'année 2025 est marquée par l'aboutissement de nombreux projets, que vous retrouverez plus loin dans ce bulletin, mais aussi par de belles dynamiques impulsées par nos forces vives. La Foire exposition du Pays d'Aigre et la Fête de la musique ont déjà été de magnifiques réussites, d'autres sont à venir durant l'ensemble de l'été !

Le programme est riche et varié comme vous pourrez le lire dans ce bulletin : je vous invite à en profiter pleinement, à venir nombreux partager ces moments de joie et de rencontre.

Je le disais, le temps passe, très vite, peut-être parfois trop vite. Notre commune connaît son lot de joies, mais aussi de malheurs. Ainsi, permettez-moi d'avoir une pensée particulière pour celles et ceux qui ont été éprouvés en ce début d'année. La proposition de Pierre de Ronsard de « cueillir les roses de la vie » est aussi, pour moi, une invitation à relativiser les tensions, l'agressivité ou les polémiques stériles. Reconsidérons l'essentiel, prenons soin de nos proches, veillons également sur nos voisins et sur les personnes isolées, pour que le terme « commune » prenne tout son sens.

Je vous souhaite, au nom de toute l'équipe municipale, un très bel été à Aigre et à Villejésus.

*Renaud Combaud
Maire d'Aigre*

Compte-rendu du 6 Décembre 2024

Le Maire accueille Amandine Bernard, nouvelle conseillère municipale entrée en fonction en remplacement de Christophe Tiphonnet. Les élus lui souhaitent la bienvenue au sein de l'assemblée.

Brigitte Fouré est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Motion concernant les finances publiques locales

Le Maire rappelle l'incertitude relatives aux finances publiques au regard de l'absence d'adoption d'un budget pour l'Etat. Dans le projet de budget, deux mesures étaient annoncées avec un impact fort sur les collectivités : la baisse du taux de FCTVA et la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement versée aux communes.

Le Conseil Municipal manifeste ses inquiétudes et approuve une motion à ce sujet, transmise au Gouvernement, au Conseil départemental et à l'Association des Maires.

ATTRACTIVITÉ

Pôle de services au public et création d'une Agence postale communale

Le Maire expose au Conseil municipal que, pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, La Poste s'est engagée à maintenir un réseau dense de points de contact dont certains seraient gérés en partenariat avec les collectivités. Pour ce faire, La Poste propose le passage de certains bureaux de Poste en agences postales à gestion communale aux collectivités qui le souhaitent, en offrant les prestations postales courantes.

Le Maire rappelle les conditions d'accueil actuelles insuffisantes dans une propriété communale.

Il n'est pas adapté à l'accueil du public, et de lourds travaux y sont nécessaires. De plus, il ne restera à terme que la partie commerciale, puisque le tri postal n'aura plus son activité dans ces lieux et sera transféré à Rouillac.

Ainsi, le Maire et les Adjointes ont souhaité, en collaboration avec La Poste, proposer la création d'une Agence postale communale, au sein du Pôle de services au public (29 Grande Rue), afin de créer des activités complémentaires avec l'Espace France Services, le bureau de recueil des demandes de titres d'identité et les autres permanences. Les agents communaux assureront la gestion du lieu.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation est lancée, relative à l'extension de l'Espace France services qui est devenu trop exigu (de nombreuses permanences y sont organisées et les locaux ne disposent plus d'espace de confidentialité). Ce partenariat permet de mutualiser les activités administratives et de services de La Poste pour plus de proximité avec les administrés.

Il est précisé que La Poste participe à l'investissement, puis au fonctionnement :

- Accompagnement financier pour les travaux : 40 000€
- Prime d'installation versée le 1er mois de l'ouverture : 3 000€
- Achat et Installation du mobilier et du matériel informatique
- Indemnité mensuelle : 1 335€ (montant 2024)

Pour ce faire, il convient d'autoriser le Maire à signer une convention qui viendra préciser l'organisation de l'agence postale communale et les droits et obligations de chacune des parties.

Le Maire ajoute que l'étude lancée pour l'extension de France Service intègrera l'accueil de l'agence postale dans les locaux de France Services.

Nadia Caillaud regrette la « fermeture » de La Poste, alors que la Mairie s'était opposée à la fermeture de la Caisse d'Epargne.

Renaud Combaud indique que La Poste est déplacée mais que le service sera maintenu ; il s'agit au contraire de veiller à maintenir un partenariat et d'impliquer La Poste dans le Pôle de services au public.

En réponse aux questions sur les différences avec le fonctionnement actuel, le Maire souligne que tous les services seront désormais proposés au même endroit, du lundi au samedi comme actuellement, et que 99% des services seront accessibles, comme le dépôt/retrait d'argent ou encore la réception et l'envoi de colis.

Le Conseil Municipal accepte le projet de création d'une Agence postale communale au sein du Pôle de services au public à compter du 1^{er} septembre 2025, par 16 votes POUR, 3 votes CONTRE (Nadia Caillaud, Amandine Guillaume, Patricia Ranouil), 2 ABSTENTIONS (Le-Xuan Lairaud, Amandine Bernard).

Présentation d'une demande d'aide au ravalement de façade & point d'avancement sur le projet global Grande Rue

Brigitte Fouré présente le dernier dossier sur le dispositif « aide au ravalement des façades » présenté par monsieur LANIER, propriétaire du 45 grande rue (futur salon d'esthétique). Les frais de maçonnerie et de huisseries s'élèvent à la somme de 14 531 € HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser à monsieur Lanier une subvention d'aide au ravalement des façades d'un montant de 1 798 €.

Il est rappelé qu'il est mis fin à ce dispositif, pour flécher les crédits sur l'Opération programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH) lancée par la communauté de communes et ses communes membres. Comme exposé lors du Conseil municipal du 3 septembre, les élus avaient donné leur accord pour qu'un plan de ravalement des façades soit étudié sur une partie de la Grande Rue à revitaliser (du n°29 au n°49). Le Maire informe avoir reçu l'avis favorable de plusieurs propriétaires.

Une consultation est lancée, et le projet pourrait être inscrit au budget 2025.

Droit de préemption commercial

Le Maire rappelle le sujet évoqué lors de la réunion du 3 mai dernier.

Le Conseil Municipal avait émis un avis favorable pour l'instauration du droit de préemption commercial dans un périmètre défini du bourg d'Aigre.

Le Conseil Municipal doit délibérer officiellement, à la suite des avis favorables émis par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre des métiers et de l'Artisanat (CMA).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'instaurer le droit de préemption commercial dans le périmètre défini sur plan.

Point sur les travaux au bar/restaurant La Cagouille et fixation des loyers

Les travaux d'aménagement du bar/restaurant « La Cagouille » seront terminés au premier trimestre 2025.

Le reste à charge pour la collectivité est d'environ 210000 € environ (En attente des fonds LEADER).

Plusieurs porteurs de projet ont été reçus pour reprendre « La Cagouille ».

La Maire-Adjointe en charge de l'Attractivité présente le montant du loyer (comprenant la location de la licence IV) proposé par la commission attractivité. Il est précisé que le repreneur prendra à sa charge l'équipement de la cuisine.

La commission attractivité propose de louer l'ensemble de l'immeuble ou séparément et propose les loyers ci-dessous :

- Logement entre 400 et 500 €
- Partie commerciale entre 600 et 700 €
- Le tout entre 1000 et 1200 €.

Sur proposition d'Hugues Clément et Renaud Combaud, il est proposé d'étudier la mise en place d'un « bail à palier ».

Accord du Conseil Municipal.

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Réhabilitation de l'Hôtel de ville et de la salle des fêtes – recrutement d'un maître d'œuvre

L'Hôtel de ville d'Aigre et la salle des fêtes sont des locaux à réhabiliter.

La municipalité a saisi l'ATD pour la rénovation énergétique de l'enveloppe à la suite de l'analyse du PETR du Ruffecois. Une restructuration des espaces intérieurs pour la mairie est également à intégrer à la réflexion ainsi que la mise en sécurité de la structure de la salle des fêtes. À la demande de la mairie, une étude de structure a été réalisée par l'entreprise ABCIIS.

Le Maire propose de lancer une consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre, pour la phase prioritaire de réhabilitation de la salle des fêtes. Le cout d'opération est estimé par l'ATD à 400 000 €, comprenant la consolidation de la structure estimée à 200 000 €.

Accord du Conseil municipal.

Point sur l'avancement du projet de vestiaires des services techniques

Le Maire présente le travail remis par Frédéric Ortiz, architecte, et les études réalisées sur l'emplacement. Compte-tenu des difficultés techniques, l'aménagement des vestiaires dans la grange ou en extension du bâtiment ont été écartés. Une troisième option est retenue, à savoir l'aménagement au sein des espaces de stockage existants dans le bâtiment principal.

Accord du Conseil Municipal.

Implantation des bornes techniques pour le marché

Le Maire rappelle la nécessité de remplacer les bornes foraines pour le marché hebdomadaire.

Il présente la proposition du SDEG, avec un fonds de concours maximal à verser par la commune à hauteur de 11 333€.

Accord du Conseil Municipal.

Raccordement au gaz de ville des salles des fêtes

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les salles des fêtes d'Aigre et de Villejésus ne sont pas raccordées au gaz de ville. Pour des raisons pratiques et de sécurité, il serait souhaitable de les raccorder. Il présente les devis de raccordement proposés par l'entreprise Sylvestre.

Pour la salle des fêtes de Villejésus, le réseau de gaz passe dans la Rue du Milieu, ce qui engendre des difficultés techniques. Le coût de l'installation s'élèverait à la somme de 3 500 €.

Pour la salle des d'Aigre, le raccordement s'élèverait à la somme 1 482 €.

Accord du Conseil Municipal.

Défense incendie et situation du hameau de La Motte

Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) attire l'attention de la Mairie sur la couverture en matière de Défense extérieure contre l'incendie concernant le lieu-dit La Motte, sur la commune déléguée de Villejésus, qui est sous dimensionnée au regard des différents enjeux concernés.

En effet, le seul poteau incendie existant offre un débit de 39 m³/h sous 1b de pression ce qui représente une ressource hydraulique insuffisante pour palier à la plupart des scénarios d'incendie.

Ayant effectué une visite technique sur la propriété de M. Josselin Jacquemard qui est contraint d'installer une réserve incendie pour l'expansion de son exploitation, le SDIS indique qu'il existe une opportunité de mutualiser cette future ressource pour couvrir le risque courant qui relève du domaine public et celui engendré par l'exploitation de ce pétitionnaire. Le Maire et Guillaume Denis font part de leurs échanges avec M. Jacquemard qui est favorable à cette mutualisation. Après échanges en commission Cadre de vie, il est proposé de financer à hauteur de 50% cette installation.

Les frais d'installation du PEI s'élèverait à la somme d'environ 6000 € à 7000 €. La commission propose de prendre en charge la moitié des frais. Le Maire devra signer avec Monsieur JACQUEMARD une convention fixant les conditions de mise à disposition du PEI.

Accord du Conseil Municipal.

AFFAIRES SCOLAIRES

Réhabilitation de l'école élémentaire – recrutement d'un maître d'œuvre

Les bâtiments de l'école élémentaire ne sont plus aux normes et peuvent être qualifiés de passoire thermique. Le Maire et la Maire-Adjointe en charge des Affaires scolaires rappellent les échanges avec les membres de la communauté éducative, et la mission confiée à l'ATD pour le projet de réhabilitation de l'école qui permettrait :

- D'aménager l'étage de l'école au-dessus de l'actuelle cantine et de réorganiser le fonctionnement de l'école
- De renforcer structurellement le bâtiment, qui présente des désordres,
- D'adapter les locaux aux exigences d'accessibilité, d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments
- De créer un espace de dépose des enfants et un parking au niveau de l'entrée de l'établissement. Démolition des deux classes côté parking Berton.

Les travaux se dérouleraient en site occupé, un phasage sur plusieurs années est à envisager ainsi que la création d'une salle de classe servant de repli le temps des différentes interventions.

Le coût des 3 phases de travaux (déplacement de la restauration dans l'ancien gymnase, création de salle de classes dans le bloc cantine actuel, démolition ancienne garderie et rénovation bâtiment central) est estimé à 1 500 000 € HT.

Un débat s'engage sur l'intérêt de la réhabilitation ou sur une construction. Le Conseil Municipal demande le chiffrage de la construction d'une école neuve. Le Maire s'engage à solliciter l'ATD en ce sens.

Avancement du projet de mutualisation du service de restauration scolaire avec le collège

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, le projet de mutualisation du service de restauration avec le collège d'Aigre. Il donne le compte-rendu des réunions qui se sont déroulées avec les agents du Département en charge de la restauration scolaire et les représentants du collège d'Aigre.

Un agrément cuisine centrale devra être accordé au collège. Le volume horaire des agents est en cours de définition. Il faudra affiner le coût de revient facturé par le collège à la commune.

ANIMATION DU TERRITOIRE

Point sur l'avancement du projet de vestiaires du football

Le Maire présente le travail remis par Frédéric Ortiz, architecte, et les études réalisées sur le chiffrage de l'opération. Afin de respecter les normes imposées par la Fédération, une augmentation des surfaces et du coût du projet sont à prévoir.

Le montant du projet est estimé à 435 000€ TTC pour environ 160 m². Les élus souhaitent la réétude du projet et proposent également qu'un avis soit de nouveau émis par le Conseil à la suite de l'appel d'offres. Le Maire en fera part à l'Architecte.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Modification du tableau des effectifs (stagiairisation de Bastien Orgé)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Bastien Orgé a été recruté en CDD d'un an (renouvelable) le 1^{er} novembre 2022. Son contrat a été renouvelé au 1^{er} novembre 2023. Il est responsable de l'Espace France Services et donne entière satisfaction.

À la suite de l'entretien professionnel annuel, le Maire propose au Conseil Municipal de nommer fonctionnaire stagiaire, Bastien Orgé, au grade d'adjoint administratif.

Accord du Conseil Municipal. Bastien sera nommé stagiaire au 1^{er} janvier 2025.

Décision modificative budgétaire

Le Maire souligne la situation de trésorerie tendue du SIVOS en début d'année civile, dans l'attente du versement des participations des communes membres. Il propose de verser une avance sur les participations 2025. L'avance pourrait être calculée à hauteur de 50 % de la participation de fonctionnement de l'année N-1 soit 43 362 €.

Le Maire présente au Conseil Municipal les programmes d'investissement prévus au budget 2024 et à réajuster.

Accord du Conseil Municipal.

Révision des tarifs communaux

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs communaux en vigueur. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une modification des tarifs au 1^{er} janvier 2025.

Les tarifs de cantine seront augmentés de 10 centimes à compter du 1^{er} janvier 2025, soit :

- 2,90 € le repas pour les enfants des communes participantes et les stagiaires
- 4,10 € le repas pour les enfants des communes non participantes
- 4,50 € le repas pour les instituteurs
- 0,60 € le coût de fonctionnement du service de restauration sans repas

Le Maire sollicite l'avis des élus quant à la location de la salle des fêtes pour les lotos.

Les élus décident de fixer à 400 € le tarif de location pour un loto, pour les associations hors commune.

Admission d'une créance éteinte de cantine

Le Maire présente au Conseil la demande du comptable de la collectivité de prononcer en créance éteinte une dette de cantine (148€), à la suite de la décision de la commission de surendettement.

Accord du conseil municipal.

Positionnement concernant une vente de parcelles de bois sur appel d'offres

Le Maire informe le Conseil municipal de la mise en vente par adjudication de parcelles de bois sur la commune historique de Villejésus, par l'Etat dans le cadre d'une succession vacante.

Le Conseil Municipal décide de faire une offre d'achat pour chaque lot à l'euro symbolique.

Présentation de la liste des décisions du Maire prises depuis la réunion du 31 octobre 2024

- 2024-39 Aménagement des abords de l'Eglise - Signature Dc4 - Lot 1 Vrd
- 2024-40 Réhabilitation Du Multi-Service La Cagouille - Signature Dc4 - Lot 4 Doublages
- Cloisons - Plafonds
- 2024-41 Décision Vente Concessions
- 2024-42 Décision Modificative
- 2024-43 Dépôt Dossier Urbanisme - Déclarations Préalables
- 2024-44 Dépôt Dossier Urbanisme - Déclarations Préalables

QUESTIONS DIVERSES :

✓ Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le PETR du Ruffecoïsis peut accompagner les collectivités sur des programmes de travaux dans le cadre du dispositif Eco Energie tertiaires.

Il rappelle l'obligation réglementaire de déclarer les consommations énergétiques des bâtiments de plus de 1000 M² (cela concerne notamment l'école élémentaire).

✓ Le Maire rend compte des échanges avec la Préfecture à la suite de son rendez-vous avec le Directeur de Cabinet du Préfet et la Sous-Préfète.

Il souligne avoir demandé une amélioration des procédures de gestion de crise.

✓ Le Maire rappelle le projet mené avec Logelia pour la réhabilitation de l'ancienne école maternelle. Six architectes ont répondu à l'appel d'offres.

✓ La procédure de péril arrive à son terme sur les biens appartenant à M. King, situés Rue du Milieu et Impasse du Balet à Villejésus. La commune va devoir ordonner les travaux, déposer une demande de subvention à l'ANAH et inscrire la dépense aux hypothèques.

✓ Le Maire signale une situation de péril sur un bien sis Rue de l'Airault au Redour. Les agents ont sécurisé la couverture. Cette parcelle fait partie d'une succession en indivision non réglée, le Notaire a été saisi.

✓ Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ADA réalisera des travaux de réfection de la RD 737 (traversée des Granges allant de Carrefour Contact à la sortie du hameau).

Le Maire a demandé de tenir compte des nouvelles constructions réalisées depuis les travaux de 2019 et du chemin d'accès nouvellement créé pour desservir l'atelier communal, et d'intervenir en bas du plateau afin d'adoucir la pente.

✓ Le Maire rappelle le dispositif national de dégrèvement de taxes foncières pour perte de récoltes, dû aux intempéries de 2024. La SARL BRIS Frères, fermier de terres appartenant à la commune, bénéficie d'un dégrèvement de 188 €.

✓ À la suite du vide réserve organisé par l'association des commerçants, la commune a vendu pour 110 € de matériel récupéré dans les greniers des mairies.

La somme a été divisée entre les deux écoles publiques.

✓ Le Maire présente le dispositif de revalorisation du métier de secrétaire de Mairie afin de rendre plus attractif le métier et pallier les difficultés de recrutement. Il informe avoir nommé Isabelle Guigon Secrétaire générale, et la remercie pour le travail effectué, de même que l'ensemble des agents municipaux pour leur investissement.

✓ Dates à retenir :

- Goûter de Noël des enfants le samedi 18 décembre.
- Pot de fin d'année avec le personnel, le 20 décembre à 18h30. À cette occasion, les employés communaux recevront chacun 3 chèques cadeaux.
- Vœux de la Municipalité le 3 janvier à 18 heures 15.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 7 février.

Compte-rendu du 7 Février 2025

Guillaume DENIS est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

ATTRACTIVITÉ

Extension du Pôle de services au public : recrutement du maître d'œuvre

Dans le cadre de la consultation en procédure adaptée pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension du Pôle de services au public, une seule candidature a été reçue : celle de l'architecte Nicolas Genaud. Les membres de la CAO ont été informés et l'architecte a été notifié. Une première réunion de travail a eu lieu le 30 janvier, la prochaine aura lieu le 20 février.

Classement du chemin rural n° 2 au PDIPR (Plan départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée)

Le Maire informe le conseil municipal que pour inscrire des chemins au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), il faut que ces chemins soient classés chemins ruraux (CR). Actuellement certains chemins privés appartenant à la commune doivent être régularisés en chemins ruraux, dont le chemin rural n°2 des Loges à Villejésus entre la VC n°228 et le CR n°11 dit Grande Allée de la Croix Blanche, à la suite de l'échange foncier avec les consorts Fradin.

Le conseil municipal doit ainsi approuver la régularisation en chemin rural de la parcelle cadastrale n°411 D 1533.

Accord du Conseil Municipal.

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Remplacement de véhicules : Délibération d'autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement de manière anticipée

À la suite de la commission « Cadre de Vie » du mois de novembre 2024, plusieurs devis ont été demandés pour le renouvellement du parc automobile puisque deux véhicules ne sont plus en état de rouler. Les membres de la commission se sont de nouveau réunis au mois de décembre, pour prendre des décisions rapidement afin que le matériel puisse être livré en début d'année et que nos agents puissent continuer à travailler dans de bonnes conditions.

Les élus ont validé l'achat d'un Renault Master 3 (16 458€) et d'un Citroën Berlingo 2 (10 823€) d'occasion auprès de la concession Carbroker utilitaires.

Afin de procéder au règlement, il convient d'adopter une délibération pour autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, pour cette nouvelle opération d'un montant total de 27 281€.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025.

Accord du Conseil Municipal.

Désordres sur le bâtiment de l'église : mission de modélisation 3D (inspection technique visuelle de l'édifice)

Le Maire rappelle que la société ISB a été retenue afin de mener un diagnostic structure de l'église. Les plans existants sont anciens et aucun n'existe en version numérique. Afin de disposer d'éléments complets, il est proposé de réaliser une modélisation 3D pour un montant de 5 020€.

Accord du Conseil Municipal. La somme sera inscrite au budget 2025.

AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE

Réhabilitation de l'école élémentaire – avancement du projet

Le Maire et la Maire-Adjointe en charge des Affaires scolaires rappellent les échanges avec les membres de la communauté éducative concernant le projet de réhabilitation de l'école élémentaire Marc Mouclier, et les débats en Conseil municipal. Comme sollicité par les élus, l'ATD a travaillé sur un deuxième projet, en construction neuve.

À la suite d'une réunion "en interne" avec les élus, les agents et les enseignantes, il est privilégié à ce jour une réhabilitation sur site de l'école élémentaire. Dans cette hypothèse, il pourrait être envisagé une réhabilitation du bâtiment principal (qui pourrait accueillir au moins une classe à chaque niveau, voire deux au deuxième), ainsi que la transformation du bâtiment de la cantine en une ou deux salle(s) de classe avec le secrétariat/bureau de direction (en bord de rue). Un escalier et un ascenseur pourrait être créés (à la place du préau) pour faire la jonction entre les différents niveaux. La cantine serait déplacée dans l'actuelle classe flexible, la garderie dans la classe à côté. Le bâtiment où il y a l'actuelle garderie serait démoli, un nouveau parvis et un parking seraient créés. En lien avec le CAUE, le projet permettrait de réaménager la cour et la désimperméabiliser. Une nouvelle réunion se tiendra en avril avec l'ensemble des partenaires. Cela permettra à l'ATD de mener un chiffrage plus complet de la réhabilitation du bâtiment principal.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Point sur l'organigramme

Le Maire informe les élus que deux contrats PEC prennent fin au mois de février :

- Alexandra Goremchem (agent administratif au sein du Pôle de services au public)
- Josiane Richard (agent de restauration scolaire)

Il informe également les élus de la demande de Virginie Jarasse de réduire son temps de travail, pour raisons de santé. Dans l'attente d'une solution pérenne, les heures d'accompagnement à la bibliothèque ont été proposées à Gladys Renaud, en remplacement jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le Maire fait le point sur l'organigramme et présente l'évolution proposée du tableau des effectifs.

- En ce qui concerne le Pôle de services au publics, le Maire propose de "stagiairiser" Alexandra Goremchem. Il rappelle que ces services sont financés par l'Etat, à hauteur de 45 000€ pour l'Espace France Services et de 13 500€ pour le Bureau de recueil des titres d'identité (en 2024).

- En ce qui concerne la restauration scolaire, il est rappelé que Frédérique Boucardeau a réintégré les effectifs (fin de disponibilité depuis le 1er janvier 2025). Il est proposé de prolonger le contrat de Josiane Richard jusqu'à la fin de l'année scolaire, en attente de connaître les modalités de la mutualisation du service de restauration scolaire avec le Conseil départemental. Le contrat de Josiane sera néanmoins sur une quotité horaire plus faible puisque certaines heures seront effectuées par Frédérique.

- En ce qui concerne l'accompagnement à la bibliothèque, les heures sont proposées à Gladys Renaud, qui a déjà travaillé à la bibliothèque.

Le Maire indique que des postes seront à ouvrir à compter du 1^{er} septembre 2025, pour l'agent qui assurera le service postal au sein du Pôle de services au public (mi-temps – compensé par une indemnité mensuelle de La Poste), et pour l'agent qui assurera le service de bibliothèque (20h/semaine). Le Maire et Sylvie Bris ont rencontré Gladys Renaud, qui a manifesté son intérêt pour le poste à la bibliothèque.

Accord du Conseil municipal.

Nouvelle délibération pour l'incorporation des biens vacants et sans maître (2^e cat.)

Le Maire rappelle la délibération du 6 septembre 2024 constatant la fin du délai de publicité mentionnée à l'article L 1123-3 du CG3P et confirmant qu'aucun propriétaire ne s'est manifesté s'agissant des parcelles présumées vacantes et sans maître.

Il informe les élus que deux erreurs ont été constatées dans des numéros de parcelles. Il ajoute qu'il convient de rajouter deux parcelles supplémentaires qui ont fait l'objet de la mesure de publicité et pour lesquelles aucun propriétaire ne s'est manifesté.

Il convient d'autoriser le Maire à constater la présente incorporation des 143 parcelles pour une superficie totale de 23ha 09a 50ca et d'une valeur totale évaluées à 33 376,58€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'incorporation des parcelles.

Remplacement des logiciels comptabilité, RH : Adhésion AGEDI – ATD

L'ATD 16 a alerté les collectivités sur l'augmentation significative des cotisations de notre éditeur de logiciels comptabilité et ressources humaines (JVS).

LATD propose ainsi l'adhésion au syndicat mixte AGEDI qui a pour objet de permettre à la collectivité de bénéficier de produits et services informatiques adaptés, par la conclusion d'un contrat de mise à disposition de services selon le principe de la mutualisation

Les frais induits sont les suivants :

- La première année (investissement) : 4 795€ (formation/reprise par ATD16)
- Les années suivantes (fonctionnement) : 2 610€ (Logiciels AGEDI, formation et assistance complète ATD16)
- Pour information -> Tarif global payé actuellement par la commune chaque année : 2 594€ (+ 50% prévus d'ici deux ans)

Le Conseil autorise le Maire à prendre toutes les dispositions administratives nécessaires.

Il est proposé de désigner Renaud Combaud comme délégué de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI.

Zones d'accélération des Energies renouvelables : Avis sur la cartographie communale

Conformément à la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, le conseil municipal a identifié, par délibération, les parcelles susceptibles d'accueillir des zones d'accélération pour les énergies renouvelables (ZAE nR). Ces données ont permis à la DDT d'élaborer une cartographie dynamique.

Par courrier en date du 13 décembre, la préfecture nous a invité à réunir, à nouveau, le conseil municipal pour rendre un avis conforme validant cette cartographie, permettant ainsi de vérifier la conformité aux éléments fournis. Cet avis est indispensable pour intégrer les ZAE nR à l'arrêté préfectoral dont la publication est prévue à compter du 7 mars 2025.

Le Maire propose, par la même occasion, de réémettre un avis sur le document cadre de la Chambre d'agriculture.

Le Conseil municipal confirme le souhaite d'y intégrer les parcelles, conformément à ce qui a déjà été délibéré.

Admissions en non-valeur

Le Maire présente la demande du comptable de la collectivité d'admettre en non-valeur :

- Ruine Farin : Une créance à la suite de travaux exécutés d'office (7 800€), pour cause de décès de la propriétaire du bien
 - Une dette de cantine (225,78€), à la suite d'une décision de la commission de surendettement
- Avis favorable du Conseil Municipal.

Information - Protection fonctionnelle du Maire contre M. DUDZIAK Bruno

Le Maire rappelle que la protection fonctionnelle, que la collectivité territoriale doit accorder à ses élus lorsqu'ils sont victimes de violences, de menaces ou d'outrages à l'occasion ou du fait de leurs fonctions exécutives, a été modifiée par la loi n° 2024-247 du 21 mars 2024 renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux (articles L2123-35, L3123-29 et L4135-29 du CGCT). Ce texte a introduit un mécanisme d'octroi automatique de cette protection pour le maire. Le Maire informe avoir sollicité la protection fonctionnelle pour les outrages dont il a été victime de la part de M. Bruno Dudziak.

Une audience est prévue au mois d'avril. La Mutuelle de Poitiers accepte la prise en charge du dossier. M^e Calmels a été saisi pour défendre le Maire.

Présentation des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT Depuis la précédente réunion du Conseil Municipal :

- Demande de subvention : Toitures des bâtiments communaux
- Signature acte sous-traitance – lot 1 – Multiservices La Cagouille
- Signature avenant 1 – Lot 2 - charpente et couverture – Multiservices La Cagouille
- Achat des chèques cadeaux de Noël au personnel communal
- Extension pôle de service au public – Demande des subventions
- Décision modificative budgétaire – virements de crédits – section d'investissement
- Signature du contrat de location – Véhicule utilitaire publicitaire
- Demandes de subventions – Extension pôle de service au public
- Décision modificative budgétaire – virements de crédits – section d'investissement
- Aménagement de l'atelier communal – Demande de subvention DETR/DSIL
- Signature de l'avenant 1 – Lot N° 1 – Démolition gros oeuvre

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le Conseil valide la proposition d'une prestation d'une troupe (Kirghizistan) dans le cadre du Festival de Confolens le 10 août au Parc des Charmilles.
- ✓ Brigitte Fouré fait part de l'organisation d'une soirée karaoké et blind test le 8 mars à Villejésus en partenariat avec l'association « Les Zygomatiques ».
- ✓ Le Maire propose de souscrire la solution « Panneau pocket », afin d'informer les citoyens en temps réel par l'envoi d'informations de la commune.
- ✓ Le Pôle solidarités a déménagé à l'ADA (12, rue de la Servanterie), où se trouvent désormais l'ensemble des services du Département. Des permanences de la Protection maternelle et infantile pourront s'y dérouler en cas de besoin.
- ✓ Maison de santé pluridisciplinaire intercommunale : le Maire a été informé que les deux kinés ont donné leur bail à la CDC, pour retourner exercer au sein de leurs locaux respectifs. Il propose qu'une rencontre se tienne prochainement avec les professionnels de santé, dans l'objectif d'attirer de nouveaux professionnels.
- ✓ Le Maire informe qu'il a renégocié le contrat de location de l'ensemble du parc de photocopieurs de la commune. Une diminution du coût annuel de 1000€/an environ a été obtenue.
- ✓ L'arrêté préfectoral autorisant le système de vidéoprotection a été obtenu. Les panneaux vont être mis en place. Les caméras seront consultées uniquement sur réquisition de la gendarmerie. Le Maire propose de communiquer à l'occasion de la réunion qui doit être organisée pour le dispositif « Vigilance citoyenne ».
- ✓ Le 14 mars, une réunion aura lieu avec le Pays du Ruffécois pour la végétalisation des propriétés privées et publiques, dans le cadre de Villes et Villages Fleuris. Le Pays du Ruffécois accompagne les habitants via des subventions et des conseils.
- ✓ À la suite de la mise en vente par les domaines de parcelles de bois, l'offre de la commune n'a pas été retenue.
- ✓ À la suite d'une question de Christian Mégret, le Maire informe les élus qu'il y a 5 pré-réservations pour le Lotissement Valtaud à Villejésus.

Compte-rendu du 13 Mars 2025

Compte-rendu de conseil municipal du 13 mars 2025

Désignation du secrétaire de séance

Guillaume DENIS est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Le procès-verbal de la séance du 7 février 2025 est adopté à l'unanimité

Budget 2025

Un document budgétaire avec une note de synthèse, comprenant les comptes financiers uniques 2024 (c'est-à-dire le bilan de l'exercice 2024, qui reprend la comptabilité de l'ordonnateur – le Maire – et du Comptable du Trésor public) et les propositions de budgets 2025, avec plusieurs annexes, est remis à chaque conseiller municipal. Le document reprend les éléments vus dans les commissions puis présentés en commission Finances.

Le Maire présente les documents pour chacun des budgets.

Budget annexe : Lotissement Valtaud

• Vote du compte financier unique 2024

- Dépenses de fonctionnement 2024 – prévisions 384 476.50€ - réalisation 327 510.00€
- Recettes de fonctionnement 2024 – prévisions 384 476.50€ - réalisation 337 509.82€
- Dépenses d'investissement 2024 – prévisions 387 687.15 € - réalisation 327 509.82€
- Recettes d'investissement 2024 – prévisions 387 687.15 € - réalisation 76 035.94€

Conformément aux textes en vigueur, la présidence de séance est assurée par Brigitte Fouré, Maire-Adjointe. Renaud Combaud, Maire en fonction, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Vote : 20 voix pour et 1 abstention (Nadia Caillaud).

• Vote du budget primitif 2025

Le budget proposé pour 2025 s'équilibre à 367 217.20€ en fonctionnement et 367 217.20€ en investissement. Il tient compte de l'ensemble des dépenses prévues pour les derniers travaux. Concernant la section d'investissement, il ne s'agit que d'écritures de stocks.

Vote : 21 voix pour et 1 abstention (Nadia Caillaud).

Le Maire fait part de ses échanges avec Dimitri Ferrand, propriétaire riverain, et propose d'uniformiser les clôtures de fonds de terrain viabilisés du lotissement Valtaud afin d'avoir une clôture harmonieuse.

Il propose une prise en charge à hauteur de 50%. Accord du Conseil municipal.

Budget principal

• Vote du compte financier unique 2024

- Dépenses de fonctionnement 2024 – prévisions 2 244 709.31 € - réalisations 1 736 219.04
- Recettes de fonctionnement 2024 – prévisions 2 244 709.31 € - réalisations 2 011 112.36
- Excédent de fonctionnement de l'exercice 274 893.32 €
- Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2024 : 632 251.54 €
- Dépenses d'investissement 2024 – prévisions 2 322 042.52 € - réalisations 1 024 016.94 €
- Recettes d'investissement 2024 – prévisions 2 322 042.52 € – réalisations 1 107 771.76 €
- Excédent d'investissement de l'exercice 83 754.82 €
- Excédent d'investissement cumulé au 31.12.2024 : 176 743.00 €

Le Maire rappelle les bons résultats budgétaires, qui avaient déjà été soulignés par le Comptable du Trésor public. Les finances sont maîtrisées.

La section d'investissement, qui n'a pas vocation à être excédentaire, enregistre cette année un excédent compte tenu des restes à réaliser significatifs sur l'année 2025.

Conformément aux textes en vigueur, la présidence de séance est assurée par Brigitte Fouré, Maire-Adjointe. Renaud Combaud, Maire en fonction, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Vote : 20 voix pour et 1 abstention (Nadia Caillaud).

- **Affectation du résultat de l'exercice 2024**

L'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 d'un montant de 632 251.54 € est affecté pour 328 113.00€ à l'excédent de d'investissement cumulé et au financement des restes à réaliser, afin de couvrir le besoin de financement de la section. 304 138.54€ sont reportés en fonctionnement.

Vote : 21 voix pour et 1 abstention (Nadia Caillaud).

- **Vote du budget primitif 2025**

Le budget présenté est équilibré en section de fonctionnement à 2 150 000€ et en section d'investissement à 2 060 000€. Le Maire rappelle qu'il s'agit de prévisions budgétaires, qui tiennent compte des dépenses et recettes attendues. En fonctionnement, un fonds de roulement de 150 000€ est prévu, comme chaque année. En investissement, les principaux projets en cours et à venir sont présentés.

Vote : 21 voix pour et 1 abstention (Nadia Caillaud).

- **Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école élémentaire**

Le Maire présente l'état détaillé des dépenses réelles de fonctionnement de l'école élémentaire Marc Mouclier sur l'année scolaire 2023-2024 : 125 853.36€ pour 90 enfants scolarisés. Le coût par enfant s'élève à 1398€.

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 abstention (Nadia Caillaud), autorise le Maire à encaisser auprès des communes la somme de 1 398€ par enfant scolarisé à l'école élémentaire.

- **Participation des communes aux frais de fonctionnement de la restauration scolaire**

Le Maire présente l'état détaillé des dépenses réelles de fonctionnement de la cantine sur l'année 2024 : 131 564.20€. Il indique qu'il y a 164 enfants rationnaires et rappelle que les recettes sont encaissées sur le budget communal (paiement de la cantine par les familles et les enseignantes). Le coût par enfant pour les communes s'élève à 438€. Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 abstention (Nadia Caillaud), autorise le Maire à encaisser auprès des communes la somme de 438€ par enfant rationnaire à la cantine.

- **Participation de la commune d'Aigre aux frais de fonctionnement des écoles**

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 abstention (Nadia Caillaud), autorise le Maire à signer les conventions de participations suivantes :

- Ecole de Mansle pour trois enfants scolarisés en classe ULIS (élèves en situation de handicap). Montant total de la participation : 2100€.

- Ecole de Fouqueure pour deux enfants de Villejésus scolarisés (en CM2, il s'agit donc de la dernière participation conformément aux engagements pris). Montant de la participation : 3 760€.

- Cantine de Fouqueure pour les deux enfants. Montant de la participation : 1 862€.

- Ecole Notre Dame des Anges à Aigre pour 8 enfants en classe de maternelle et 22 en classe élémentaire. Il est rappelé que la commune d'Aigre, où se situe l'école, est obligée de participer à hauteur des forfaits votés pour les enfants scolarisés à l'école publique. Montant de la participation totale : 53 060€.

• Subventions 2025

Le Maire présente le tableau des subventions proposées par la commission « Animation du territoire » pour la somme globale de 35 000 €. Il n'y a pas de changement notable. Il rappelle que les subventions sont versées aux associations qui envoient à la Mairie leur bilan moral et financier. Accord du Conseil Municipal (les élus membres des associations ne prennent pas part au vote) à l'unanimité.

• Tarifs 2025

Il est proposé de revoir le tarif de stationnement à l'aire de camping de 7 € actuellement à 8 € à compter du 1^{er} avril. Accord du Conseil Municipal avec 1 abstention (Nadia Caillaud).

Il est également proposé de revoir le tarif de la garderie à compter du 1^{er} septembre prochain pour l'augmenter de 10 centimes. Accord du Conseil Municipal avec 1 abstention (Nadia Caillaud).

• Travaux en régie - imputation en investissement

Le Maire rappelle l'inéligibilité au FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) des dépenses de travaux en régie effectuées par les agents communaux. Néanmoins, il est possible de récupérer le FCTVA sur les dépenses d'acquisition de fournitures utilisées pour réaliser ces travaux, en les imputant directement en investissement par opération, sur délibération. Le Conseil municipal, par 21 voix pour et 1 abstention (Nadia Caillaud), valide les opérations suivantes :

937	2313	École élémentaire	4 000.00 €
938	2315	Église Aigre	2 500.00 €
939	2313	Local service technique	40 000.00 €
940	2313	Aménagement extérieurs CDC	3 000.00 €
941	2313	Réhabilitation des vestiaires	30 000.00 €
942	2313	Salle de danse	10 000.00 €
943	2315	Place des halles	2 500.00 €
944	2312	La Cagouille (extérieurs)	8 000.00 €
945	2313	Extension France Service	2 000.00 €

• Application de la fongibilité des crédits

La nomenclature M57 a introduit depuis 2023 la notion de fongibilité de crédits en fonctionnement et en investissement. Ainsi, l'assemblée délibérante peut autoriser l'ordonnateur à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, ou d'opération à opération, à l'exclusion des dépenses de personnel. Pour ce faire, il convient de prendre une délibération qui fixe par section le pourcentage autorisé, en sachant que le pourcentage ne doit pas dépasser 7,5% par section. Cette procédure permet une plus grande réactivité puisqu'elle évite de réunir l'assemblée délibérante pour prendre une décision modificative (sauf dépenses de personnel). Le Maire doit, à la réunion suivante, informer le conseil des virements de crédits réalisés. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

• Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal est invité à voter le taux du Foncier bâti, du Foncier non bâti, de CFE (cotisation foncière des entreprises), et de taxe d'habitation (pour la taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires). A la création de la commune nouvelle en 2019, la précédente municipalité avait opté pour un lissage sur douze ans, et il n'est pas possible de le modifier. Pour rappel, les taux communaux sont de :

- Foncier bâti : 38.70 %
- Foncier non bâti : 42.31 %
- CFE : 20.05 %
- Taxe d'habitation : 13.54 %

Le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition. Accord à l'unanimité.

Avancements de grade

Chaque année, le Centre de gestion procède au recensement des fonctionnaires remplissant les conditions individuelles nécessaires pour accéder au grade supérieur par la voie de l'avancement de grade et transmet un tableau des agents promouvables à l'ensemble des collectivités affiliées.

Le Maire présente le recensement des avancements de grade et la proposition correspondante d'ouverture de postes. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de créer les postes.

Acquisition de la parcelle 411 A 1745 (chemin – Les Granges)

Le Maire informe les élus que la parcelle 411 A 1745 assure la continuité du chemin rural de Villejésus n°17 dit de Lorpéroche avec un chemin d'Association foncière. Cette voie est actuellement ouverte à la circulation du public, mais relève de la propriété privée de M. Serge Chunleau. Après avoir échangé avec le propriétaire à ce sujet, il est proposé de régulariser cette situation par l'achat de cette parcelle de 167 m² au prix de 167 €. La vente se fera par acte administratif. Accord du Conseil Municipal.

Enquête publique – zonage d'assainissement collectif (CDC Cœur de Charente)

Le Maire informe les élus de l'avancement de la révision du zonage d'assainissement à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Charente. L'enquête publique se termine le 7 mars.

Le Bourg d'Aigre, les hameaux de Saint-Mexant, L'Ouche et La Chaussée sont desservis par un réseau d'assainissement de type séparatif. La commune est équipée de 14 postes de refoulement. Les effluents sont traités par la STEP d'Aigre de type boues activées d'une capacité de 2 200 EH.

Dans le zonage de 2005, le bourg de Villejésus et le hameau des Granges étaient zonés en assainissement collectif mais les travaux n'ont pas été réalisés. Le reste des habitations est en assainissement non collectif. Sur la commune il y a 355 systèmes d'assainissement non collectif recensés, 649 branchements raccordés sur l'assainissement collectif.

Des modifications sont proposées en ce qui concerne notamment le bourg de Villejésus et le hameau des Granges :

- Il est proposé la mise en place d'un réseau d'assainissement séparatif dans le centre du Bourg de Villejésus entre les rues Haute et Basse qui est un secteur dense et urbanisé, ainsi qu'une extension aux rues de la Potonnerie et de la Croix du Perret.
- Compte tenu de l'étroitesse des rues, de l'encombrement souterrain, de la présence de fondation et de murets à proximité directe de la voirie, il est proposé de ne pas raccorder le village des Granges sur l'assainissement collectif.

Le rapport complet et la cartographie sont consultables sur le lien suivant :

<https://www.coeurdecharente.fr/fichespratiques/vivre/assainissement/zonage-dassainissement/>

Le Maire informe les élus de la contribution déposée au nom de la commune, pour faire remonter les attentes des habitants qui ont été portées à sa connaissance.

Enquête publique – PPG Charente non domaniale SBCP

Le Syndicat des Bassins Charente et Péruse (SBCP) a ouvert une enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2025-2034 du bassin versant de la Charente non domaniale au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement. Une partie de la commune historique de Villejésus se trouve dans le périmètre.

le PPG de la Charente non domaniale prévoit des actions pour protéger et améliorer les milieux aquatiques, en tenant compte du changement climatique et des risques d'inondation. L'objectif principal est de préserver ces milieux ainsi que la qualité de l'eau.

Notre commune sera concernée par :

- un inventaire des haies et du maillage bocager (talus, boisements, arbres isolés) ;
- un diagnostic du réseau hydrographique ;
- un inventaire des zones humides : la stratégie de réalisation de cet inventaire sera définie en 2025.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Réhabilitation de la Boulangerie : la SAEML Territoires Charente a retenu le bureau d'architecture SKALA à Angoulême pour assurer la maîtrise d'œuvre. Une réouverture de la boulangerie est envisagée en fin de premier semestre 2026.
 - ✓ Christophe Labonne, propriétaire « Du marché des saveurs » vend son magasin. Une reprise est prévue dans l'été, après quelques travaux.
 - ✓ Monsieur Lolli, gérant du site « Le village du Parc », ouvrira prochainement dans l'ancienne pharmacie, un salon de thé et petite restauration.
 - ✓ Un magasin de vannerie devrait ouvrir prochainement dans les locaux de l'ancienne BNP.
 - ✓ Une lettre a été adressée aux commerçants et riverains de la grande rue leur demandant de veiller à laisser libres les places de stationnement dans la grande rue pour la clientèle des magasins.
 - ✓ 4 lots de bois ont été attribués dans le cadre de l'affouage dans la forêt de Villejésus.
 - ✓ La voie communale limitrophe avec Marcillac qui descend le long du nouveau cimetière d'Aigre sera limitée à 50 km/heure. Un arrêté commun sera signé entre les deux communes.
 - ✓ Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Monsieur King, propriétaires de biens (Pourut, rue basse et Hury, rue du milieu) sur lesquels la commune a entamé une procédure d'état de péril. Il est également propriétaire de l'ancien garage Audouin, rue du temple à Aigre. Monsieur King souhaite mettre en vente ces biens. Le Maire lui a rappelé l'obligation de sécuriser les immeubles concernés.
 - ✓ Le prochain Conseil communautaire aura lieu à la salle des fêtes d'Aigre le jeudi 20 mars. Le Conseil Municipal est invité à y participer.
 - ✓ Le PETR organise une soirée publique d'échange à la salle des fêtes d'Aigre, le vendredi 14 mars, sur le thème « accueillir la biodiversité dans sa commune, son quartier, sa rue, son jardin, son entreprise... ».
 - ✓ Le Conseil Municipal est invité, samedi 22 mars pour une visite de plusieurs bâtiments communaux.
 - ✓ La journée citoyenne « nettoyage de la nature » aura lieu le samedi 5 avril sur les deux communes historiques.
 - ✓ À l'occasion de la Fête de la nature, la commune d'Aigre pourra proposer une balade sur la commune, le 7 mai prochain
 - ✓ Le Maire indique aux élus qu'il a été contacté par Thierry Naissant, Président de l'association « Jeunesse et loisirs de Villejésus », pour l'informer que les membres du bureau de l'association ne souhaitent plus organiser la course cycliste du 16 août. Le Maire et plusieurs élus font part de leur regret de cette décision prise sans concertation. Le Maire propose de contacter Thierry Naissant pour qu'un échange ait lieu avec les membres de l'association.
 - ✓ Le-Xuan Lairaud relaie une interrogation d'une villesalémoise pour obtenir une précision sur un point lu dans un procès-verbal de Conseil municipal, le Maire lui apporte la réponse souhaitée.
 - ✓ Patricia Ranouil interroge quant à la situation de la pharmacie et de l'ancien magasin « Lagarde » dans la Rue du Pont Boursier. Le Maire fait part des démarches en cours avec les nouveaux propriétaires du bâtiment. En ce qui concerne l'ancien commerce « Gold affaires », le Maire ne dispose pas de plus d'informations.
 - ✓ Nadia Caillaud s'interroge quant au futur repreneur du Bar/Restaurant « La Cagouille ». Le Maire indique que trois candidats seront auditionnés par la Commission attractivité, le vendredi 21 mars. A l'issue, un repreneur sera choisi. La réception des travaux est prévue fin mars. Le Conseil Municipal sera invité à visiter les locaux.
- La séance est levée à 21 heures 30.

Compte-rendu du 4 avril 2025

Guillaume DENIS est désigné secrétaire de séance.

Nadia CAILLAUD précise qu'elle ne s'est pas abstenue pour les tarifs 2025,

le Maire indique qu'il était difficile de suivre ses différents votes. Le compte-rendu sera modifié.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2025 est adopté.

ATTRACTIVITE

Vente des terrains au Lotissement Valtaud

Le Maire rappelle que la commercialisation du Lotissement Valtaud à Villejésus est lancée, avec un prix de commercialisation fixé à 22 € HT/m² (assujetti à la TVA sur marge).

Il informe qu'il a reçu des propositions d'achat pour les lots 1, 2 et 3 par la SCI CKM représentée par Claire SYLVESTRE et Kévin VIDAL-ROY et le lot 11 par Madame Nadia LEPINOUX.

Le Maire rajoute que les lots 8 et 12 sont en pré-réservation.

Le Maire demande l'accord du conseil municipal pour la vente de ces lots.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Fin de chantier et gérance du Bar/Restaurant « La Cagouille »

Le Maire informe que les travaux au bar/restaurant « La Cagouille » à Villejésus sont terminés. La commission « Attractivité » s'est réunie le 21 mars pour recevoir trois porteurs de projets.

La commission a retenu la candidature de M. PIRES. Il souhaiterait acheter les locaux à la fin du bail, le Maire précise que si c'est le cas, la vente sera assujettie à la TVA sur la marge. Un point a été fait avec Maître Begeault-Bazire, Notaire, pour la rédaction d'un bail pour l'habitation et le local commercial en lien avec l'Etablissement Public Foncier de nouvelle-Aquitaine (nu-propriétaire, la commune étant usufruitière). Le montant de la location proposée est de 500€ HT pour le logement et 500€ HT pour le commerce (incluant la licence IV).

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour la location à M. PIRES selon les modalités précitées.

Brigitte FOURÉ informe que la réception des travaux s'est bien passée et qu'il n'y a eu que peu de réserves. M. PIRES a été retenu par la commission car son projet était le plus abouti et son prêt était déjà accordé. Il fera de la cuisine franco-portugaise avec une soirée à thème 1 fois par mois.

L'ouverture aurait lieu courant mai.

Il projette de racheter l'immeuble.

Madame Lê-Xuân LAIRAUD demande si des travaux seront effectués sur la façade.

Le Maire informe qu'il est allé sur place avec l'entreprise ROBIN le matin-même afin d'effectuer un devis dans la continuité des travaux réalisés dans le cadre du marché. Des travaux en régie sont également prévus.

Demandes d'aides à la rénovation des façades et projet global dans la Grande Rue

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a clos le règlement en faveur de l'octroi de rénovation des façades, pour basculer les crédits sur l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) lancée par la communauté de communes à compter de 2025, et ainsi créer un « bonus communal ».

Brigitte FOURÉ présente les deux dernières demandes déposées en 2024 :

- Il est proposé la mise en place d'un réseau d'assainissement séparatif dans le centre du Bourg de Villejésus entre les rues Haute et Basse qui est un secteur dense et urbanisé, ainsi qu'une extension aux rues de la Potonnerie et de la Croix du Perret.

- M. et M^{me} DESPRES : 43 Grande Rue. Ils souhaitent refaire le nettoyage et dépiquetage des joints et les huisseries. Ils auraient droit à 15% pour le ravalement (470€) et 5% pour les huisseries (71€), le total qui peut leur être accordé est de 541€.

Le Maire rappelle aussi la proposition, acceptée par le Conseil municipal en septembre 2024, de flécher les derniers crédits disponibles sur une partie de la Grande Rue à revitaliser.

Les propriétaires ont donné leur accord de principe, dans l'attente des devis, du n°29 au n°37.

Le Maire présente le résultat de la consultation, et la proposition de subventionnement, étudiés par la commission Attractivité. 3 entreprises ont été consultées et la SARL Goncalves Jose a été retenue.

Pour l'Espace France Services le devis est de 11 996€. Une subvention de 25% est proposée aux 3 propriétaires restants.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Avancement du projet de réhabilitation de la boulangerie par la SAEML Territoires Charente

Le Maire rappelle que l'ancienne boulangerie (6 Grande Rue) a été vidée et dératée (à la suite du départ des derniers occupants) à l'initiative de la SAEML Territoires Charente, propriétaire des locaux. Un curage doit encore avoir lieu.

L'architecte a été sélectionnée par la SAEML (Atelier Skala, Angoulême). L'avant-projet sommaire est en cours de finalisation, avant dépôt du permis de construire.

Les travaux ont pris du retard car tout doit être démoli. Le projet est en cours de validation par le SAEML.

Le permis de construire devrait être déposé en mai, avec un début des travaux normalement vers octobre/novembre, pour une durée d'au moins 6 mois.

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Avancement du projet de restructuration de l'Hôtel de Ville d'Aigre

Dans le cadre de la réhabilitation de la salle des fêtes, la commune d'Aigre a sollicité l'Agence Technique de la Charente (ATD 16) afin de lui apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage.

La municipalité a acté le projet de réhabiliter la salle des fêtes dans le but de reprendre les désordres structurels de l'existant, qui ont été confirmés par une étude de structure. La commune souhaite profiter des interventions pour améliorer les performances thermiques.

Par ailleurs, la commune envisage également une future restructuration de la mairie située aux niveaux supérieurs avec la création d'une issue de secours au niveau de l'estrade existante de la salle des fêtes.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 300 000€ HT.

Le Maire propose de lancer la consultation pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre conformément au dossier de consultation (préparé par l'ATD 16) qui reprend les éléments susmentionnés.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Aménagement des abords de l'EPHAD Habrioux

Le Maire rappelle que la dernière phase de travaux à l'EPHAD Habrioux a commencé.

En lien avec l'EPHAD et l'Agence départementale d'aménagement, et conformément aux échanges en Conseil municipal le 31 octobre 2024, le bureau d'études BETG (titulaire du marché de l'EPHAD) a été missionné pour mener une réflexion sur la réalisation d'un projet global entre la rue du Pont Boursier et la Grande Rue.

Le Maire présente le projet d'aménagement de la voirie à terme et les modifications qui pourraient être apportées Rue du Pont Boursier. La démolition de l'ancienne cave de l'EPHAD Habrioux permettra de laisser plus d'espace pour créer un parvis. Des places de parking seront prévues Rue du pont Boursier : 3 places pourraient ainsi être créées en arrêt minute en laissant quand même le passage pour les poids lourds et engins agricoles.

Le Maire informe qu'il reste encore environ un an de travaux pour l'EPHAD. La commune fera en même temps que l'EPHAD les travaux de voirie nécessaires. Le projet global de cet aménagement est de 140 000€ TTC (la répartition entre la commune et l'EPHAD n'est pas encore faite).

Les deux voies communales (Rue des Orneufs et Rue de l'hôpital) seront à sens unique autour de l'EPHAD, avec l'entrée Rue des Orneufs et la sortie Rue de l'hôpital.

Le Maire propose de modifier également les trottoirs de la Grande Rue de la Rue du Pont boursier jusqu'à la fontaine avec un estimatif de 50 000€ HT pour la partie côté PMU et 20 000€ HT pour le côté de l'épicerie. Amandine GUILLAUME demande si tous ces travaux seront fait en même temps. Le Maire indique que ce n'est pas encore décidé puisque c'est soumis à validation ce soir et que le déroulé dépendra de l'avancement des travaux de l'EPHAD. Christophe TYRÉ précise que leur durée serait de 1 mois pour chaque partie (soit 2 mois de travaux au total), peut-être vers février/mars afin de ne pas trop impacter les commerçants.

Le Maire précise qu'il fera le point sur le plan de financement et les recherches de subventions.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Présentation du programme de travaux de voirie (FDAC) 2025

Le Maire présente aux membres du Conseil municipal les travaux retenus au titre du Fonds départemental d'aide aux communes (FDAC) pour le programme 2025 de voirie, conformément aux sollicitations des usagers, aux arbitrages de la commission et à l'enveloppe inscrite au budget (39 010€).

Les rues concernées sont : Rue de la Broussette, Rue du Renclos, Rue des gaillards, Rue de la cabane à Michaud, Chemin des écoliers, Rue de l'Ouche à Perron, Rue des Pierrières, Rue des Aubuges, Rue des Orgoungnes, Rue Serpentine, Rue du pensionnat Laroque, Rue des Halles et Cessac.

AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE

Point sur le projet de mutualisation du service de restauration scolaire

Le Maire et la Maire-Adjointe en charge des Affaires scolaires rappellent les échanges avec le Conseil départemental pour la mutualisation de la restauration scolaire avec le Collège.

Une réunion a eu lieu mardi 1^{er} avril.

Le département doit faire des travaux pour accueillir la cuisine pour 400 rationnaires environ. La commune prend en charge 50% des travaux. A l'ouverture des plis, le montant est d'environ 372 000€ (conforme à l'enveloppe de 370 000€ prévue initialement).

Un emprunt devra être contracté comme proposé lors de l'adoption du budget.

Pour le fonctionnement, la DDETSP préconise un second de cuisine qui sera financé par la commune. Le plan de suivi sanitaire doit être modifié car le restaurant scolaire actuel ne sera plus une cuisine centrale. Ce sera toujours la commune qui facturera les parents.

Le début de la mutualisation est prévu en septembre 2025.

ANIMATION DU TERRITOIRE

Construction des nouveaux vestiaires de football

Le Maire rappelle le projet de construction des nouveaux vestiaires du foot et présente le plan validé par la commission « Animation du territoire ». Le projet présente plusieurs lots dont certains réservés en régie pour les agents communaux : Electricité, peinture et isolation.

Le montant estimatif est de 320 000€ TTC hors travaux en régie.

Le Maire propose de lancer la consultation des entreprises.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Aménagements au Parc des Charmilles

Le Maire informe des aménagements de signalétiques nécessaires au Parc des Charmilles ainsi qu'à ses abords pour guider les camping-caristes jusqu'au bourg et donc aux commerces.

Par ailleurs, une benne à verre a de nouveau été installée au Parc après les travaux, conformément à celui qui existe déjà pour les containers de l'espace réservé aux camping-cars.

Le Maire propose de l'habiller en bardage bois, le montant du devis s'élève à 4 900€.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Course Cycliste du 16 août à Villejésus

Dans la continuité de l'information donnée lors de la précédente réunion, le Maire rappelle que le Président de « Jeunesse et Loisirs de Villejésus » l'a informé de la décision unilatérale des membres de l'association de ne plus organiser la course cycliste du 16 août.

Le Maire rappelle que la commune verse une subvention, et qu'une aide pourrait être versée pour maintenir la course. Le Maire informe que les membres de l'association n'ont pas voulu rencontrer la mairie. Nadia CAILLAUD, membre de l'association, indique ne pas être au courant de cette proposition de rencontre. Le Maire précise que le Président lui a confirmé avoir consulté les membres. Une réunion est prévue par l'association pour proposer d'autres idées pour la remplacer.

Nadia CAILLAUD indique que les membres de l'association sont des nouveaux membres et qu'ils n'ont pas d'appétences pour ce genre d'activité. Elle indique cependant que la frairie est maintenue.

Les membres du conseil municipal précisent que la course est un emblème de Villejésus et qu'il faudrait la maintenir.

Des propositions avaient été faites pour alléger financièrement le budget de la course mais les propositions n'ont pas été acceptées par l'association.

Il est précisé que la course a pourtant rassemblé beaucoup de monde l'an dernier (coureurs et spectateurs).

Le Maire revient sur le fait que les membres de Jeunesse et Loisirs n'ont pas voulu rencontrer la municipalité et demande à nouveau un échange avec eux car il est normal d'avoir un dialogue entre la municipalité et l'association qui fait office de comité des fêtes pour proposer le maintien de la course.

Si ce maintien n'est pas accepté, le Maire propose de prendre la course à la charge de la commune.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Situation de l'Association « L'Assise »

Le Maire et la Maire déléguée de Villejésus informent le conseil municipal des difficultés rencontrées par l'association « L'Assise », et des échanges avec les membres de l'association ainsi qu'avec les (anciens) partenaires du projet autour de la « Maison Valtaud ».

Un contrôle sanitaire avait été effectué qui était très peu satisfaisant.

Brigitte FOURÉ précise que l'accueil des jeunes était compliqué, le terrain où se trouve le lotissement Valtaud n'est plus disponible pour mettre leurs tentes donc elles sont mises sur le terrain de l'ancienne épicerie et détériorent le site. Les conditions d'hygiène ne sont pas satisfaisantes, il n'y a pas d'assainissement. Le site ne semble pas entretenu, voire même dégradé.

Actuellement, il y a un conflit au sein de l'association donc les relations sont compliquées. La communication est très difficile avec eux. La commune souhaite favoriser des initiatives pour valoriser le leg de Madame Valtaud en lien avec la commune.

Le Maire rappelle que la commission animation a souhaité ne pas attribuer de subvention cette année.

Brigitte FOURÉ rappelle également que chaque année l'ancienne salle de classe de Villejésus est mise à leur disposition en cas d'intempérie, c'est une condition obligatoire pour la tenue de leur camp. Si cette salle ne leur est plus mise à disposition, les camps d'été ne pourront pas être maintenus.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au Bois de la Sablière.

Le Maire rappelle qu'une promesse de bail avait été conclue avec la société « Oxynergie » en 2020, à la suite des démarches entreprises en 2019 pour la construction d'un parc photovoltaïque sur l'ancienne décharge communale d'Aigre au Bois de la Sablière.

L'entreprise ne répondant plus aux sollicitations de la commune, le Maire a dénoncé le bail, celui-ci prévoyant qu'un permis de construire devait être obtenu dans les 4 ans de la signature de la promesse.

Il propose de lancer une nouvelle consultation.

Le Maire informe qu'il a été contacté par des entreprises locales pour reprendre ce projet.

Patricia RANOUIL rappelle que la superficie n'intéressait pas ces entreprises à l'époque car trop petite mais que désormais c'est possible et que c'est même préférable que ce soit des entreprises locales qui puissent reprendre ce projet. Evelyne BERTRAND souligne que de nombreux déchets ont été stockés sur site, dont des éverites amiantées.

Le Maire confirme et propose d'effectuer une nouvelle consultation pour ce projet.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Présentation des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT

- Signature avenant 1 – Lot 1 – Multiservices la Cagouille.
- Décision modificative budgétaire
- Signature avenant 2 – Lot 1 – Multiservices la Cagouille.
- Signature avenant 1 – Lot 4 – Multiservices la Cagouille.
- Signature avenant 2 – Lot 4 – Multiservices la Cagouille.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le Maire informe qu'après avoir fait le point avec la Trésorerie, il y avait une erreur de 649€ sur le Budget aux articles des emprunts et intérêts. Ce montant a été corrigé.
- ✓ Urbanisme : Le PLUI a été approuvé et plusieurs mises à jour ont été effectuées depuis, et des évolutions ont été demandées. La CDC sollicite les communes pour faire une modification simplifiée qui ne modifiera pas le zonage.
- ✓ La CDC a rejoint la proposition de la CPTS Charente terre du milieu qui est une communauté des professionnels de santé. Ils proposent de lancer un espace sans tabac dans des lieux intercommunaux (maison santé et pôle jeunesse.) Le Maire propose de faire la même chose à la sortie des écoles. Accord du conseil municipal à l'unanimité.
- ✓ Un point a eu lieu entre les entreprises BETG, Bernard TP et signalisation 16 sur les réserves qu'il y a eu pour l'aménagement des abords de l'église (signalisation horizontale et parvis devant l'église) : ce sera fait fin mai après la foire car cela nécessite le blocage de la rue de l'église.
- ✓ Un recours a été déposé par Abowind contre la décision préfectorale de refus des éoliennes de Marcillac. Le collectif souhaitait que les municipalités interviennent.
- ✓ Le Maire a fait le point sur le fonctionnement de la bibliothèque avec Corinne Baillargeau. Gladys Renaud confirme son intérêt pour le poste. Le transfert du logiciel PMB est nécessaire au bon fonctionnement, la CDC prend à sa charge le transfert et la commune le fonctionnement.
- ✓ M. HALNAIS a été relancé pour la décharge de voiture sur son terrain Route de Mons.
- ✓ La réfection des toitures des hangars communaux au 12 Rue du Pont raymond est engagée. Plusieurs élus ont demandé si une démolition n'était pas plus judicieuse. Les devis sont signés auprès de l'entreprise ROBIN. Les bâtiments seraient sains. Le Maire demande l'avis du conseil sur le devenir de ces bâtiments. Raphaël BOUCARDEAU souligne qu'il serait peut-être dommage d'enlever du stockage. Les travaux de réfection de toiture seraient donc menés à bien.
- ✓ Raphaël BOUCARDEAU informe d'un projet de hangar photovoltaïque au service technique sur un hangar de stockage/parking. Le projet serait possible sur une partie du bâtiment.
- ✓ Le poste d'enseignante de toute petite section (TPS) à l'école maternelle est confirmé en poste définitif en 2025. Il était pour l'instant provisoire.
- ✓ Le Maire rappelle la journée « nettoyons la nature » qui est ce samedi 5 avril.
- ✓ La chasse aux œufs comme chaque année se déroulera le 19 avril 2025.
- ✓ La caserne des pompiers organise des portes ouvertes le 1^{er} mai.
- ✓ La fête de la nature se tiendra le 7 mai à Aigre.
- ✓ La cérémonie du 8 mai commencera à 10h30 à Villejésus et à 11h15 à Aigre.

- ✓ Comme chaque année la municipalité participera à la Foire exposition avec l'inauguration le samedi et le petit déjeuner offert aux exposants le dimanche.
- ✓ Le prochain conseil municipal aura lieu le 6 juin 2025.
- ✓ Christian MÉGRET demande pourquoi la bâche incendie installée à La Motte est toujours vide. Guillaume DENIS indique qu'elle a été remplie au minimum et qu'il est très compliqué de trouver une société qui fait les remplissages de bâche. La recherche d'une solution se poursuit.
- ✓ Le-Xuan LAIRAUD demande si des projets sont prévus pour inaugurer le multiservice « La Cagouille ». Brigitte FOURÉ indique qu'une inauguration sera prévue courant mai/juin.
- ✓ A la suite d'une sollicitation d'une journaliste de la Charente Libre, le Maire annonce qu'il a fait part de son intention de se représenter aux prochaines élections.

HOMMAGE À LOUIS JUSTAUD ET GEORGES JUDÉE, ANCIENS MAIRES D'AIGRE

En l'espace d'une année, Aigre a vu disparaître trois de ses figures les plus marquantes, qui ont souvent œuvré ensemble en leurs qualités respectives : Jean Guigon, ancien chef du Centre d'Incendie et de Secours et Maire-Adjoint ; Louis Justaud, Maire de 1973 à 1989 ; et Georges Judée, son successeur de 1989 à 2001. Je salue la mémoire de ces trois hommes d'engagement, de valeurs, qui ont, chacun, incarné une page de l'histoire d'Aigre.

Louis Justaud, entrepreneur bien implanté en Pays d'Aigre, avait choisi de s'investir au service de ses concitoyens, en étant conseiller municipal d'Aigre aux côtés de Georges Bonhême en 1971, puis en devenant Maire deux ans plus tard en 1973, son prédécesseur ayant démissionné à la suite de son départ pour d'autres horizons professionnels. Réélu en 1977 puis en 1983, il a ensuite transmis le flambeau à son Premier Adjoint. Ses mandats ont été riches en réalisations, à l'instar du déploiement de l'assainissement collectif dans le cœur de bourg, le déplacement du stade de football vers son emplacement actuel aux Pommeries, ou encore le suivi de la création d'un nouveau Centre d'Incendie et de Secours par le Département pour nos Sapeurs-Pompiers. Dans les années 1980, il avait également impulsé les travaux de consolidation de l'Eglise Saint-Pierre d'Aigre, chantier long et complexe qui avait conduit à une fermeture de plusieurs années, pour remplacer les pieux en bois par du béton et consolider l'édifice.



Georges Judée, engagé pour le monde agricole et soutien indéfectible des associations locales, œuvra pour de nombreuses réalisations qui ont façonné notre territoire. Conseiller municipal à partir de 1971, puis Maire-Adjoint avant de devenir Maire d'Aigre durant deux mandats, de 1989 à 2001, il poursuivit avec détermination l'œuvre de ses prédécesseurs, tout en imprimant sa propre marque. Son action, nourrie de rigueur et d'une profonde attention portée aux besoins des habitants, a ainsi été incarnée par le suivi de nombreux dossiers qui lui tenaient à cœur pour la Municipalité, comme la création du terrain de tennis, les travaux à l'EHPAD Habrioux, ou le transfert de la Caserne des pompiers. Il poursuivit la réalisation de projets structurants, comme la rénovation de l'Hôtel de Ville, la construction de l'école maternelle dans le cadre d'un syndicat intercommunal, ou encore l'aménagement du bourg aux côtés des commerçants, qui a modifié la physionomie de nos rues, avec l'installation de la fontaine magnifiée par la statue de la « Dame des Marais ».



Ces quelques mots ne sont pas exhaustifs de l'ensemble de leur travail pour notre canton, mais témoignent de l'investissement de ces figures marquantes qui nous manquent déjà.

À leurs proches, au nom de l'ensemble des Aigrinois, je tiens à exprimer nos plus sincères condoléances, et notre infinie reconnaissance.

Renaud Combaud – Maire d'Aigre

JOURNÉE CITOYENNE

Opération "Nettoyons la nature"

Les habitants d'Aigre et de Villejésus se sont mobilisés pour participer à la journée citoyenne "Nettoyons la nature".

Armés de sacs-poubelles, de gants et avec bonne humeur, nous avons sillonné les chemins et espaces verts pour ramasser les déchets et redonner un coup de propre dans différents secteurs du territoire.

Un grand merci à tous les participants pour leur engagement et leur sens du civisme. Grâce à vous, notre commune est plus propre, plus agréable, et toujours plus accueillante !



PÂQUES

Ce samedi de week-end de Pâques, la traditionnelle chasse aux œufs organisée par la mairie a bien eu lieu... mais à l'abri !



En raison de la météo capricieuse, les enfants ont été accueillis à la salle des fêtes pour une distribution des chocolats par les élus.

BANC

Un banc en hommage à M. Raymond Mautret



Un nouveau banc a récemment été installé au Redour le long de l'Aume, à un endroit paisible et propice à la promenade.

Ce banc a été **offert par les enfants de M. Raymond Mautret**, récemment décédé, en sa mémoire.

Grâce à ce don, les promeneurs peuvent désormais s'y arrêter pour faire une pause et profiter de la sérénité du paysage.

La commune remercie chaleureusement la famille de M. Mautret pour ce geste.

GRAND PRIX DE VILLEJÉSUS

Cette année marque la **75^e édition du Grand Prix de Villejésus**, un événement sportif devenu incontournable dans notre territoire. Depuis ses débuts, cette course originale s'est imposée comme un format unique en Charente de course « élite ».

L'association Jeunesse et Loisirs a fait part de son souhait de ne plus porter l'événement. La municipalité souhaitait voir maintenir cette course emblématique et a décidé d'en reprendre l'organisation, en collaboration avec l'Association Cycliste Jarnac Aigre Rouillac (ACJAR).

Ce passage de relais marque une nouvelle étape pour l'événement, que nous continuerons de faire vivre dans le même esprit sportif et convivial.

Le Grand Prix de Villejésus se dispute chaque année le 16 août à Villejésus.

Au programme de la course : un circuit de 7,8 km à parcourir 13 fois, soit 101,4 kilomètres. Le départ de l'épreuve toutes catégories sera donné à 14h30.



«LA CAGUILLE» ROUVRE SES PORTES AVEC JULIO PIRES AUX COMMANDES !

En 2018, le bar-restaurant « La Cagouille », dernier commerce du cœur de bourg de Villejésus, fermait définitivement ses portes, laissant la commune privée d'un précieux lieu de vie. Soucieuse de redonner de l'attractivité à son centre-bourg, **la municipalité d'Aigre a pris l'initiative en 2021, de racheter les murs avec l'Etablissement public foncier (EPF)** afin d'y créer un multi-services de proximité.

Après d'importants travaux de réhabilitation, **le bâtiment a été transformé en un commerce polyvalent**,

équipé d'une nouvelle cuisine, d'un bar, et de lieu d'accueil aux normes des établissements recevant du public. Cette transformation a été rendue possible grâce au soutien de l'État, du Département de la Charente, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Union européenne.

Dès à présent, **Julio Pires** prend la gérance de « La Cagouille », afin d'en faire de nouveau le cœur battant de la commune. Avec ce multi-services, les habitants de Villejésus vont retrouver **un commerce de proximité indispensable, propice aux échanges, à la convivialité, et au maintien de la vie locale.**



LE SUCCÈS DU DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS (DAB) MUNICIPAL

Depuis son installation en août 2021, le distributeur automatique de billets (DAB) d'Aigre n'a cessé de prouver son utilité. Installé par la municipalité avec le soutien de la société Loomis, ce service a vu le jour pour offrir une solution de proximité d'accès aux espèces pour les habitants, et rendre services aux commerçants de la commune ainsi que sur les marchés.

Plus de quatre ans plus tard, les chiffres parlent d'eux-mêmes : au mois de janvier 2025, le seuil de 6 millions d'euros retirés a été franchi, avec précisément 6 014 650 € de retraits effectués depuis sa mise en service.

Ce succès montre à quel point ce service répond à un besoin concret et quotidien des habitants, des commerçants et des visiteurs.

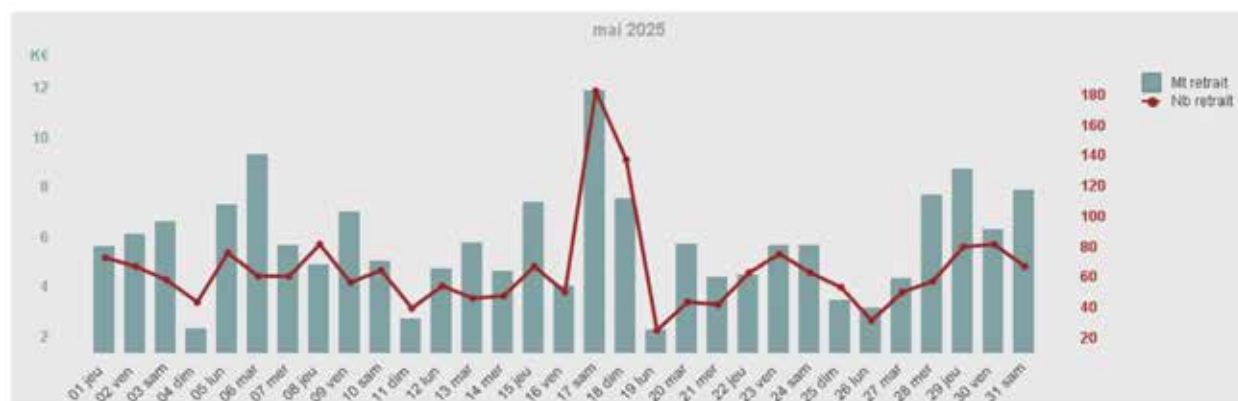
En moyenne, ce sont 60 retraits journaliers avec des pics enregistrés les jours de marché.



#Dashboard - les données du mois

LOOMIS MAIRIE D'AIGRE mai 2025

Retrait moyen de 89€ - 177 710€ retirés - 1989 opérations de retrait



MÉDECIN TRAITANT

A la recherche d'un médecin traitant ? La Municipalité d'Aigre vous accompagne dans vos démarches.

Les docteurs Christian et Cynthia Rieutord ont annoncé qu'ils mettront fin à leur activité à Aigre au 31 décembre 2025, pour être salariés du centre de santé municipal de Cognac.

La municipalité, a contacté de nombreux partenaires de santé (Agence régionale de santé, Communauté de communes, Département, Hôpital, CPTS, etc.), afin de travailler activement pour anticiper ce départ et maintenir un bon niveau d'accès aux soins.

Sur le territoire, deux médecins généralistes resteront en poste à la Maison de santé d'Aigre :

les docteurs Dubost et Streicher-Lamotte, salariés du Centre de Santé Départemental.

Si vous n'avez plus de médecin traitant ou si vous craignez d'en être privé prochainement, vous pouvez contacter la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé), qui peut vous aider dans vos démarches.

La CPTS travaille avec les professionnels de santé du territoire pour trouver des solutions, orienter les patients vers un médecin traitant, et accompagner les démarches de soins.

Vous pouvez remplir le formulaire sur le lien suivant, ou auprès de la Mairie :

<https://www.cpts-tdm16.fr/je-cherche-un-medecin-traitant-autour-de-chez-moi>

La commune continuera de vous informer au fil des avancées. Plusieurs rencontres sont prévues en juin avec les professionnels de santé, les autorités sanitaires, l'EHPAD et les hôpitaux du territoire pour construire ensemble des réponses adaptées.

Soyez certains de la mobilisation totale de vos élus contre la désertification médicale.

CPTS Charente Terre du Milieu
24, rue des Bouviers
16230 Mansle-les-Fontaines



contact@cpts-tdm16.fr
09 72 19 55 15

DÉSERTIFICATION MÉDICALE

Dentiste

La lutte contre la désertification médicale est un enjeu prioritaire pour nos territoires ruraux, et notre commune d'Aigre ne fait pas exception.

Face à ce défi, la municipalité en lien avec les autres collectivités et les professionnels de santé se mobilise activement pour garantir une offre de soins de qualité et accessible à tous.

Pour aller plus loin et compléter l'offre de soins, le Maire d'Aigre a récemment écrit au Président du Conseil départemental afin de lui faire part de notre **volonté d'accueillir un dentiste sur le territoire.**

Cette démarche témoigne de notre engagement à trouver des solutions concrètes pour répondre aux besoins de santé de la population.

A Aigre, le 11 février 2025

Monsieur Renaud COMBAUD
Maire de la commune d'Aigre

A

Monsieur Philippe BOUTY
Président du Conseil Départemental
31 boulevard Emile Roux
16 000 ANGOULEME

Monsieur le Président,

La lutte contre la désertification médicale est un enjeu qui nous mobilise tous au sein de nos collectivités.

Sur le territoire aigrois, la commune d'Aigre bénéficie de la dynamique impulsée par les collectivités et les professionnels de santé, avec la présence de plusieurs professionnels de santé dans différents domaines, d'une maison de santé intercommunale actuellement occupée par la majorité d'entre eux, et notamment par des médecins salariés du dispositif « Charente Santé ». J'en profite pour souligner de nouveau l'intérêt de cette politique publique départementale au service de nos concitoyens.

Afin de compléter l'offre de santé sur le territoire, nous sommes à la recherche active d'une dentiste, et disposons de locaux communaux ou intercommunaux qui pourraient l'accueillir. Dans le cadre des possibilités offertes par Charente Santé, je tiens à vous faire savoir notre vif intérêt pour l'éventuelle installation d'un dentiste, et demeure à l'écoute de toute opportunité qui pourrait s'offrir en ce sens.

Je vous remercie de l'attention de vous porterez à ce courrier et vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes cordiales salutations.

Le Maire
Renaud COMBAUD

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS

**La permanence de la Maison départementale des solidarités a déménagé.
Un nouveau lieu d'accueil au 12, rue de la Servanterie.**

Depuis janvier 2025, la permanence sociale a changé d'adresse et se trouve désormais au 12, rue de la Servanterie. Cela permet à la Maison départementale des solidarités de disposer de locaux appropriés, pour une meilleure confidentialité et avec un parking dédié.

Depuis le jeudi **16 janvier 2025**, une permanence est tenue **chaque jeudi matin**, comme à l'accoutumée (sauf exceptions).

Une nouveauté importante : un bureau de Protection Maternelle et Infantile (**PMI**) a été aménagé dans ces nouveaux locaux. Il permettra d'assurer des consultations avec le médecin et/ou les infirmières de **PMI**, facilitant ainsi l'accès aux soins pour les familles et les jeunes enfants.



AIGRE RENFORCE LA SÉCURITÉ AVEC LA VIDÉOPROTECTION

La municipalité d'Aigre a récemment installé un premier dispositif de vidéoprotection sur trois sites de passage sur la commune. **Sept caméras**, ont été mises en place avec l'autorisation de La préfecture. Les images pourront être vues uniquement sur réquisition de la Gendarmerie.

Ce système vise à **prévenir les incivilités** et faciliter l'élucidation des faits.

Ce projet, élaboré avec le soutien de l'État, a coûté 20 000 €, financé par une subvention de 8 000 € du Fonds interministériel de prévention de la délinquance.

MAIRIE DE VILLEJÉSUS

Changement des huisseries

Dans le cadre de l'entretien et de la mise en valeur du patrimoine communal, la commune a récemment remplacé les volets et la porte d'entrée de la mairie de Villejésus, permettant ainsi d'améliorer l'esthétique de l'édifice.

La municipalité poursuivra ses efforts pour embellir et entretenir le patrimoine communal, afin d'offrir aux habitants un environnement agréable et valorisé.



PIÉGEAGE CHAT

Nous avons besoin de vous ! Campagne de stérilisation des chats libres : aidez-nous à localiser les zones de piégeage 1.

La candidature portée par municipalité d'Aigre a été retenue dans le cadre d'un appel à projets national porté par le Ministère de l'Agriculture pour la gestion des chats libres. Le but de cette campagne est de stériliser et identifier les chats libres puis de les redéposer à l'endroit où ils ont été attrapés. Cela permet une meilleure régulation des chats errants de la commune.

Pour que cette campagne soit un succès signalez-nous les endroits où vous avez repéré des groupes de chats errants (granges, lotissements, jardins, hameaux, bâtiments abandonnés, etc.).

Votre signalement nous permettra de cibler efficacement les lieux de piégeage et d'agir au plus près des besoins.

Pour signaler une zone ou poser des questions, contactez-nous à contact-aigre@aigre.fr ou par téléphone au 05 45 21 10 56.



JEUDI 8 MAI

JOUR COMMÉMORÉ ET FÉRIÉ



Très belles cérémonies à Villejésus et à Aigre,
à l'occasion du 80^e anniversaire
de la Victoire du 8 mai 1945.

MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Félicitations à Camille Boulard et Marie-Ange Frégé pour l'ouverture d'une Maison d'Assistants Maternelles dans les locaux communaux du « bâtiment multiservices associatif ».

Pour plus d'informations

10, rue du Pont Raymond

Camille Boulard
06 74 21 49 55

Marie-Ange Frégé
06 80 06 59 16



INSTANT ZEN

Nous souhaitons la bienvenue à Kara Johnson-Searl avec l'ouverture de son **SALON D'ESTHÉTIQUE « Instant Zen »** a ouvert ses portes en début d'année au 45, Grande Rue à Aigre.



AIGRE OPTIQUE

Ouverture d'Aigre Optique, votre nouvel opticien au cœur d'Aigre

Aigre Optique vient d'ouvrir ses portes au 10 Grande Rue, au centre d'Aigre !

Vous y découvrirez un large choix de montures tendance, des verres correcteurs adaptés à vos besoins, ainsi que des lentilles de contact et des produits d'entretien.

L'équipe propose également des **examens de la vue complets**, réalisés sur rendez-vous, que vous pouvez prendre facilement via leur ligne dédiée :

Tél. : 05 17 79 12 00.



NANA

Ouverture courant août : NANA, votre nouveau lieu convivial et gourmand au cœur d'Aigre

Cet été, NANA ouvre ses portes à Aigre pour offrir une expérience unique mêlant gourmandise, découverte et convivialité.

Vous y trouverez une sélection soignée d'objets cadeaux et de décoration tendance. Côté gourmandise, NANA propose une épicerie fine mêlant produits connus et pépites méconnues, invitant à la découverte de nouvelles saveurs. Les amateurs de boissons seront comblés avec un assortiment de bières, vins. Une partie dégustation mettra à l'honneur thés, cafés et chocolats d'exception pour des pauses raffinées.

Dès le jeudi soir, et uniquement en soirée, une petite restauration accompagnera ces moments gourmands, avec une sélection de vins, bières et spiritueux.

NANA sera ouvert du mardi au dimanche et proposera un riche programme culturel : soirées thématiques (café philo, concerts, blind test...) et expositions éphémères d'artistes locaux.

La devanture reste encore secrète, mais le logo de NANA symbolise déjà l'esprit chaleureux de ce nouveau rendez-vous à ne pas manquer.

La municipalité salue le travail mené par son prédécesseur, Christophe Labonne, ainsi que son investissement pour l'Association des commerçants, et lui souhaite une belle continuation.



CENTRAL

Bienvenue au Central : votre nouveau spot gourmand et convivial

Envie d'une pause gourmande dans un cadre agréable ? Le Central vous ouvre ses portes pour une expérience culinaire simple, savoureuse et chaleureuse, en plein cœur de la ville.

Snacking maison & cuisine de saison

Sur place ou à emporter, le Central propose une restauration rapide de qualité, avec des préparations faites maison, élaborées à partir de produits frais et de saison. Hot-dogs, planches apéros, tapas... il y en a pour tous les goûts.

Soirées tapas & ambiance détendue

Soirées à thème les samedis. La Centrale vous propose des soirées à thème originales et festives : soirée mexicaine, soirée africaine,...



Ne manquez pas les soirées tapas, où planches apéritives, vins et bières locales se partagent dans une ambiance conviviale. L'occasion parfaite pour se retrouver entre amis ou en famille.

Installez-vous confortablement sur la terrasse ou profitez du grand jardin pour un moment de détente en plein air.

Un cadre idéal pour savourer votre repas ou prolonger la soirée.

Infos & réservations au 06 69 89 57 87

NOUVELLE CHAMBRE D'HÔTES : LA MAISON ÂNANDA

Un cocon en Charente.

Après avoir été propriétaire de chambres d'hôtes dans le Lot et Garonne, c'est en Charente que je me suis installée, séduite par une maison au charme fou.

Je ne connaissais pas vraiment la région mais, au fil du temps, j'y ai découvert un lieu magnifique... Des paysages variés, une nature omniprésente, le calme, la lumière... Une douceur de vivre qui m'est essentielle.

Trois années ont passé et l'évidence s'est imposée : [ouvrir à nouveau une maison d'hôtes](#), ici, dans ce havre de paix en plein cœur du village d'Aigre-Villejésus.

Cette maison, je l'ai pensée comme un cocon où l'on peut se déposer. [Un lieu simple et chaleureux](#) où chaque détail a été imaginé pour inviter au repos et au ressourcement, à ralentir et savourer l'instant présent.



[Chaque matin, un petit déjeuner maison, composé de produits frais locaux, parfois bio, vous sera servi, à l'extérieur si le temps le permet.](#)

Je suis très heureuse de vous accueillir pour une halte reposante, le temps d'une nuit ou d'un séjour prolongé.

Contact :
emmanuelle.lucas@gmail.com
Tel: 0676586276

ÉDITO

OFFICE DE TOURISME

Été 2025

L'été s'installe enfin en Nord Charente, apportant avec lui cette envie de se retrouver, de sortir, de partager et de profiter pleinement de notre territoire. Que vous soyez habitant fidèle ou visiteur de passage, cette saison estivale promet d'être riche en découvertes, en rencontres et en émotions.

Dans le pays Ruffécois, nous vous avons concocté un programme d'animations et d'événements né d'une belle collaboration entre nos deux Communautés de communes.

Des soirées festives aux balades nature, en passant par les marchés gourmands, les expositions et les spectacles, chacun trouvera de quoi enrichir son été. Laissez-vous surprendre par la diversité et la qualité des propositions, pensées pour rassembler toutes les générations et mettre en valeur notre territoire.

Ce guide est votre compagnon tout au long de l'été. Feuilletez-le, partagez-le, notez-y vos coups de cœur et surtout, laissez-vous porter par l'ambiance conviviale de nos rendez-vous. Que vous ayez envie de flâner, de vibrer ou de goûter aux saveurs locales, vous trouverez forcément une bonne occasion de sortir et de profiter. Nos villages, nos artisans, nos producteurs, nos artistes et nos commerçants vous attendent avec enthousiasme et le sourire.

Toute l'équipe de l'Office de tourisme se tient à votre disposition pour vous accompagner et vous renseigner tout au long de l'été.

Très bel été 2025 à toutes et tous !

Brigitte FOURÉ

Présidente de l'Office de tourisme – Destination Nord Charente

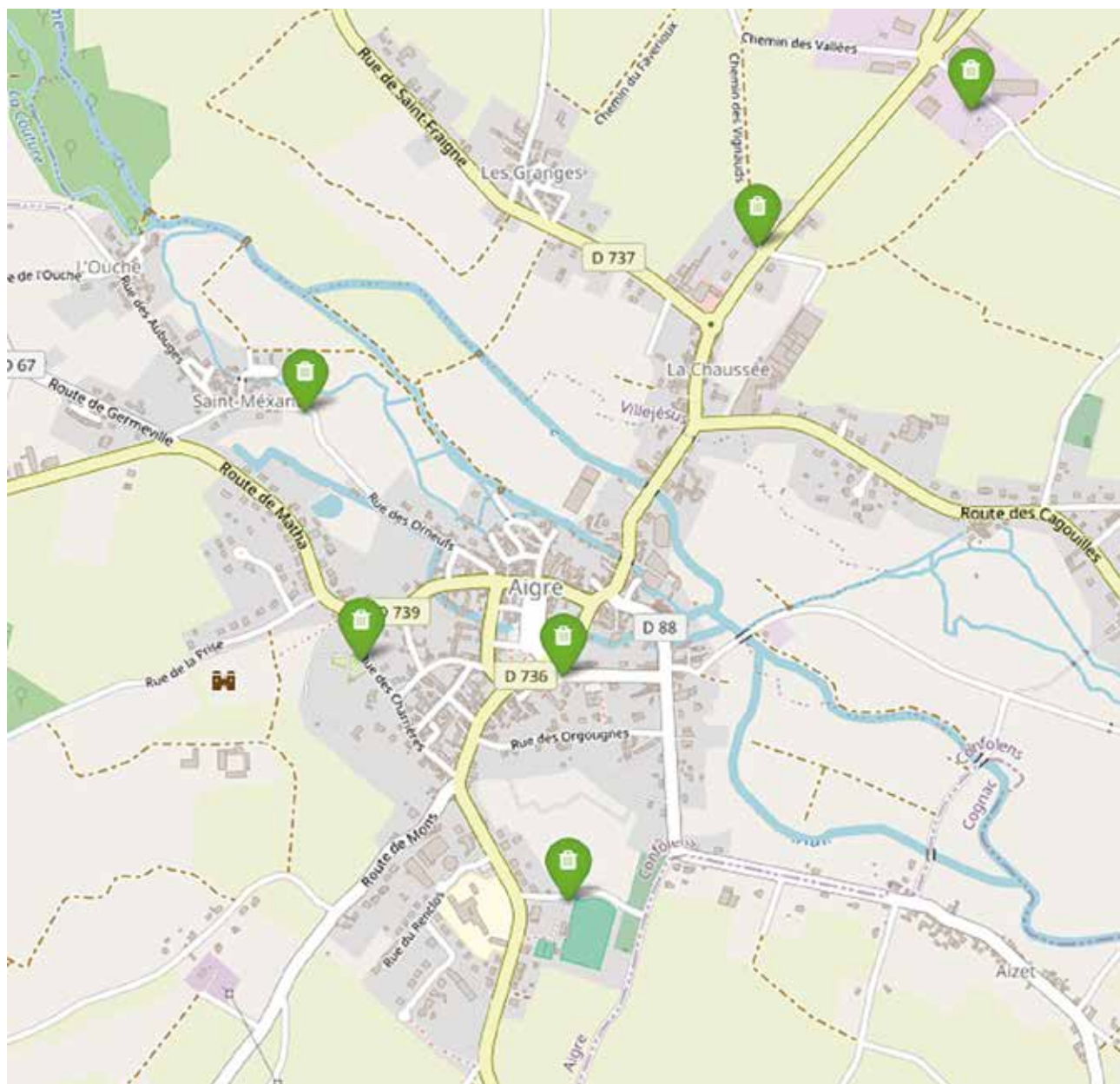
"LE GUIDE DE L'ÉTÉ" EST ARRIVÉ.

Découvrez toutes les animations, activités et infos pratiques de votre été.

Il est disponible sur simple demande à la mairie.



IMPLANTATION DES BACS À VERRE



Pour faciliter le tri des déchets et encourager le recyclage, plusieurs bacs à verre sont mis à disposition des habitants aux emplacements suivants :

- **Saint-Mexant**
- **Parc des Charmilles**
- **Stade de foot**
- **Rue du Pensionnat Laroque**
- **Clos Chabot**
- **Déchèterie**

Nous rappelons que seuls les emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux) doivent être déposés dans ces conteneurs.

Merci à tous pour votre engagement en faveur de l'environnement !

Modification du mode de collecte par Calitom

Calitom porte un nouveau schéma de collecte à l'échelle départementale. Ce nouveau schéma implique une dotation des usagers en bacs individuel en ordures ménagères et sélective, ainsi que le remplacement du sac noir par le sac transparent. Il est recommandé de sortir les bacs de collecte la veille au soir du jour de ramassage. Les habitants qui n'ont pas été dotés peuvent se signaler à la mairie.

CIMETIÈRE

Les cimetières sont des lieux importants, qui abritent la mémoire de nos proches disparus, de nos familles, de notre histoire commune.

Depuis quelques années, ils sont entretenus dans un esprit plus naturel, sans produits chimiques, avec des allées enherbées. Ce choix, plus respectueux de l'environnement, s'inscrit dans une démarche de gestion différenciée : cela signifie que l'entretien se fait de manière régulière, avec des techniques douces et adaptées.

Pour mener à bien cette mission, nous avons fait appel à l'entreprise d'insertion Insert'R basée à Rouillac, dont le travail permet de concilier entretien durable et accompagnement vers l'emploi. Leur présence régulière dans nos cimetières contribue à maintenir la propreté des lieux tout au long de l'année. En fonction du temps, il arrive que l'entretien ne donne pas pleinement satisfaction ; nous faisons au mieux et restons attentifs à leur bon état.

La commune n'est pas responsable de l'état d'abandon constaté de certaines concessions, qui relève des ayants-droits. Nous menons régulièrement, dans chaque cimetière, des procédures de reprise.

Nous demeurons à l'écoute de vos remarques, pour que nos cimetières restent des espaces de respect, de souvenir et de sérénité.

État civil 1^{er} semestre 2025

NAISSANCES

• CADORET Ségala • COURTOIS Lyana • Ella KERENEUR

MARIAGE

• BEDU Sophia et CABANE Didier • BOUDINEL Nathalie et EYMOND Philippe •
DEVAUTOUR Elodie et FERRAND Dimitri • ESCOUBAS Amandine et JUSTAUD Fabrice • LEMAIRE Mariette
et RICHARD Thomas • MONToux Alexandre et ROUX Elodie



DÉCÈS

• ANCELIN Jean-Claude • BENÉTON Odette veuve MARTINAUD • BERTRAND Jean • BISSERIER Claude •
CESSAC Nathan • CHANTEMARGUE Renée • CLÉMENT Yves • COMBAUD Robert • COSSINET Carole • DA
COSTA Albertina veuve MENDES • DELORIER Yvette • DESAIVRES Bernard • GENETTIN Régine • GRANET
Simone veuve BOUYER • JACQUEMARD Henri • JUSTAUD Louis • JUDÉE George LAFONT Marie épouse •
MARTIN Yvonne • MEIREMANS Augusta veuve GILLHAM • RICHARDSONS Anne-Marie veuve DOUVILLE
• ROELANDT Françoise • SÉPULCHRE Sylviane • TEXIER Gilles • BIAIS Fernande épouse MATARD •
BRUN Sylvain • BONNEFOY Françoise veuve SEYOT • CONUAU Gisèle veuve MARTIN • MAGNAN Marc •
BERTRAND René • LADONSKI Rudolphe • PIQUIONNE-JAROUSSEAU Nathan • ROCHER Micheline veuve
CHINIER • BURRETT Shelagh épouse BRIDGE • DELORIER Yvette

La municipalité présente ses sincères condoléances aux familles endeuillées et tient à avoir une pensée particulière pour Nathan Piquione-Jarousseau et Nathan Cessac, décédés bien trop jeunes.

ÉCOLES D'AIGRE

Inscriptions scolaires ouvertes pour les écoles d'Aigre

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2025-2026 sont actuellement ouvertes pour les écoles maternelle et élémentaire d'Aigre.

Les familles sont invitées à effectuer les démarches le plus tôt possible afin de préparer sereinement la rentrée.

Pour l'école maternelle, il est possible de prendre contact par téléphone au 05 45 21 32 94 ou par mail à l'adresse suivante : ce.0160380R@ac-poitiers.fr.

L'école élémentaire peut être jointe au 05 45 21 20 33
ou par courrier électronique à : ce.0160541L@ac-poitiers.fr.

ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ANGES

À l'école Notre-Dame des Anges, cette année a été marquée par le projet « **Voyage à travers le temps** ». Les élèves de maternelle ont suivi les aventures de Loup, leur mascotte, qui reviendra bientôt d'un grand voyage à travers le temps... dans une soucoupe volante qui atterrira dans la cour de l'école !

Les élèves de CE ont, quant à eux, réalisé un film en stop motion racontant les péripéties de leur maîtresse, propulsée à travers différentes époques. Ce projet leur a permis de s'initier au monde du cinéma tout en développant leur créativité.

De leur côté, les CM ont eu une animation de la prévention routière. Comment circuler à vélo, reconnaître les panneaux de signalisation... trois élèves de CM2 ont été sélectionnés pour participer au challenge-interpiste.

Pour clore cette année riche en découvertes, les maternelles et CP partiront à la rencontre du château de la Fée Mélusine le 6 juin, tandis que les CE et CM iront au Futuroscope le 17 juin.

Pour la kermesse les élèves travaillent avec l'artiste Cléo-T pour présenter un chant sur notre thème de l'année.

Enfin, l'école vous invite à partager un moment festif et convivial lors de sa kermesse sur le thème du voyage dans le temps, qui aura lieu le samedi 28 juin. **Parents, amis, voisins... tout le monde est le bienvenu !**



ECOLE MATERNELLE «LES PETITS DE L'OSME»

Un petit déjeuner... à l'école !

De nombreux thèmes et projets ont été abordés à l'école maternelle Les Petits de l'Osme durant cette deuxième partie d'année scolaire : la classe dehors, l'eau, les jeux de coopération, spectacles, cinéma...

Les petits élèves ont particulièrement apprécié travailler sur l'équilibre du petit déjeuner. Ils ont appris que pour être en forme toute la matinée, il faut : un produit laitier, un produit céréalier, un fruit, une boisson sans sucre et "un petit plaisir" sucré ou gras.

Toute l'école s'est donc lancée dans la préparation d'un petit déjeuner. Les TPS ont fait du pop-corn, du jus d'orange et des yaourts ; les PS ont préparé du pain et des yaourts ; les MS ont fait de la compote et du beurre de cacahuètes et les MS-GS ont mitonné des brioches et des yaourts.

Finalement, les 4 classes et des parents inscrits ont pris le petit déjeuner tous ensemble. Il fallait échanger un cube de couleur par aliment, selon sa catégorie : vert pour le fruit, bleu pour le laitage, marron pour le produit céréalier...

Ce ne fut pas facile de choisir parmi toutes les bonnes choses du buffet !



Mon petit déjeuner équilibré



1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100



Maison

JARDIBRICO
per XADMA & Co

PARTEZ EN

SOINS 16 pour l'ADMR

RÉGAL

LA COCOC' ADMR

Filen

Enfance

- Soutien socio éducatif
- Garde d'enfant

Petits KIDS
GARDE D'ENFANT par l'X-ADMR

ADAF

Handicap

- Aide à la personne, toilette,
- Soins infirmiers à domicile
- Garde de jour

SOINS 16

05.45.37.00.50
info@fede16.admr.org

ADMR

42

AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES D'AIGRE

Amicale des Donneurs
de Sang d'Aigre

Si 96% des Français sont sensibles au don de sang,
4% donnent effectivement leur sang !

« J'ai peur des aiguilles... je crains les aiguilles... je n'ai pas le temps... »
autant de phrases que les bénévoles aigrois ont perçu durant la foire-exposition !



L'Etablissement Français du Sang retient qu'un prélèvement ne dure que 8 à 10 minutes, mais si on ajoute le temps de l'entretien préalable et le temps de repos (et de collation), la période offerte à la solidarité est de quarante-cinq minutes (environ).

Il est donc essentiel de remémorer à chacun la nécessité d'offrir son sang.



CALENDRIER 2025 - MAIRIE D'AIGRE

Mercredi	20 Août	16h00 À 19H00
Mercredi	5 Août	16h00 À 19H00



GYM DANSE

Fin de saison 2024/2025

La saison se terminera fin juin.

À ce jour, nous comptons **62 adhérentes**.

Nous avons toutefois la tristesse de vous annoncer qu'une d'entre elles nous a quittés.

Adéline, notre professeure, est toujours fidèle au poste et assure les cours avec dynamisme.

Venez essayer et nous rejoindre tous les lundis soir de 18h à 20h (2 séances).

Ambiance conviviale et accessible à toutes ! Gym Baby & Enfants (3 à 8 ans).

Depuis octobre, nous proposons également des séances pour les plus jeunes.

Actuellement, 6 enfants en baby-gym et 9 enfants participent aux séances.



LES 2 PREMIÈRES SÉANCES SONT GRATUITES

Les cours ont lieu le lundi, de 17h00 à 18h45, à la salle de judo.

Cette activité sera reconduite à la rentrée prochaine.

Renseignements

06 37 69 84 92

05 45 65 37 15

06 75 38 73 29



TENNIS CLUB AIGRINOIS

Nous sommes ravis de vous annoncer que le nombre d'adhérents reste stable : en effet, les quelques départs ont été compensés par de nouvelles arrivées.

Nous regrettons le faible nombre de participants à la journée des balles roses, organisée au profit de la recherche contre le cancer du sein. Nous remercions la municipalité pour son aide morale et financière, ainsi que la CDC Cœur de Charente, qui prend à sa charge la rénovation du sol de l'aire couverte.

Les courts de tennis seront ouverts en juillet et août, et mis gratuitement à la disposition de tous les pratiquants ainsi que de celles et ceux qui souhaitent s'essayer à la petite balle jaune.

Nous vous attendons nombreux pour la rentrée de septembre.

Renseignements : Jean-Baptiste IMBEY — 06 83 86 00 86 / Dominique HYVERNAUD-PINEAU — 06 80 14 85 87

Nous vous souhaitons d'excellentes vacances et un bel été à toutes et à tous.

Le bureau du Tennis Club Aigrinois



AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Le 22 février fut notre Sainte-Barbe dans la salle des fêtes de MONS.

De nombreux élus étaient présents pour cette soirée, l'occasion de faire des remises de diplômes et de grades.

Premier discours pour notre nouveau Chef de Centre, le lieutenant Cédric NARCES, qui a rappelé l'importance du recrutement et les difficultés de personnel en journée dans notre Centre de Secours.

Un grand MERCI à notre représentant des anciens Jean-Yves ROY et à l'aide de Guy CHARTIER pour cette excellente journée passée entre nous.



Le 1^{er} mai, une première !!!!!

Une demi-journée PORTE OUVERTE au sein de notre Centre de Secours.

Toute la matinée, les visiteurs ont pu casser une petite croûte, faire un brin d'aillet et visiter notre Centre, avec la présence de différents stands :

Les **donneurs de sang**, le **stand du volontariat**, un **stand maquillage et photos** pour enfants, un **stand photo des inondations** de 1982 et de Mayotte, la présence également de l'**association «Tonneaux Rouges»** et d'une **tombola** dont les bénéfices ont pu être reversés aux Lionceaux Rouges à hauteur de **400€**.



De plus, l'amicale a fait venir un manège pour les enfants et, en fin de matinée, des manœuvres ont été effectuées pour faire découvrir notre passion.

Le bureau de l'amicale tient à remercier le public venu très nombreux pour cette première, ainsi que nos anciens, les femmes de pompiers et les actifs.

Je voudrais remercier mon bureau de l'amicale, très actif à chaque événement.

Prochainement :

Le loto le 29 juin à la salle des fêtes,
puis la grosse brocante le 27 juillet
dans le centre-ville d'AIGRE.

Le président Laurent DOMAIN
amicale.spaigre3@orange.fr



FOOT AS AIGRE

Il fait bon vivre à l'AS Aigre

Au club de l'ASA, chacun pourra vous dire que ce fut une saison réussie !

En effet, nous allons vous dresser le bilan, et le moins que l'on puisse dire, c'est que la saison fut positive pour l'ensemble de nos adhérents.

Que ce soit en termes de résultats, mais surtout en termes d'ambiance et d'état d'esprit.

Côté seniors, chez les garçons, notre équipe fanion termine à une honorable 4^e place, avec une belle régularité sur l'ensemble de la saison, hormis un petit trou d'air avant la trêve de décembre. Une saison agréable pour tous, qu'il faudra rééditer pour 2025-2026.



Pour notre équipe B, même constat ! Une saison réussie avec une belle 5^e place et un joli projet pour la saison à venir. Enfin, notre équipe C a connu une fin de saison un peu plus compliquée en termes d'effectif, mais l'état d'esprit et le plaisir ont toujours été présents.

Bravo à tous les joueurs ainsi qu'aux coachs pour une saison globalement réussie pour nos trois équipes seniors masculines.

Chez les filles, cette deuxième année fut l'année de la révélation !

En effet, nos féminines ont réussi à se qualifier pour le niveau 1 à l'issue de la phase de brassage, et elles ont démontré qu'elles pouvaient batailler avec les meilleures équipes départementales.

Cette équipe féminine est une belle réussite depuis sa création. C'est pourquoi, suite à une forte demande, nous créons une deuxième équipe pour la saison 2025-2026 ! N'hésitez pas à venir nous rejoindre : entraînements les mardis et vendredis.

Chez nos jeunes, la structuration de notre école de foot s'est poursuivie avec la création d'une équipe U12/U13 cette saison, encadrée par Victor Gillier et Gaëtan Croizard. Il faut souligner la belle saison de cette équipe pour une première année, bien emmenée par Victor.

Chez les plus jeunes, la saison a été tout aussi belle, avec certes quelques moments compliqués, mais qui reste positive dans l'ensemble avec de jolis résultats. Notre école de foot créera une équipe U14/U15 la saison prochaine. N'hésitez pas à en parler autour de vous pour étoffer cette équipe.

L'école de foot d'Aigre, c'est minimum deux éducateurs par équipe, avec des entraînements les mardis ainsi que les jeudis pour les U10/U11 et U12/U13.

Toutes personnes intéressées pour intégrer le club en qualité de dirigeants, éducateurs, joueurs ou bénévoles sont priées de contacter le président Julien Blancant au 06 78 77 88 86.

Suite à l'AG du mois de mai, le projet club a été présenté : un projet qui consiste à structurer le club afin d'en faire une référence.

Côté manifestations, nous remercions toutes les personnes venues assister à nos matchs, à nos différents lotos, ainsi qu'à notre repas dansant de février.

L'ensemble du club vous remercie et invite toutes les personnes intéressées à venir nous rencontrer à partir de début août pour les seniors, et fin août pour l'école de foot. Nous communiquerons les informations de la reprise sur notre page Facebook La Gazetta Aigrinoise.

Vive l'AS Aigre !



HANDBALL PAYS D'AIGRE

La saison 2024/2025 se termine sur de bonnes choses.

Que dire pour la saison 2024/2025, nos seniors masculins et féminins sont maintenue en Région pour la saison 2025/2026, nos -18 garçons qui ont de nouveau joué en inter-département avec les Deux-Sèvres, nos -15 garçons qui ont continué leur progression avec de belles choses faites comme nos -15 filles. Sur nos équipes plus jeunes -13, -11 garçons et filles, une belle progression au fil de la saison grâce à l'investissement des jeunes joueurs et joueuses et de leur entraîneur.

Sans oublier, nos -9 Mixte qui se sont amusés tout en apprenant les règles de hand.

Une nouveauté cette année, la création de la section BABY HAND qui a plutôt bien fonctionné et qui est reconduit pour la saison 2025/2026.

Le club a organisé pour tous les licenciés, parents et non licenciés un déplacement jusqu'à Limoges pour voir un match de Ligue Butagaz Energie Masculine contre Montpellier et ce fut un superbe moment pour tout le monde.

Je remercie tous ceux qui ont participé, cette saison 2024/2025, à la vie du club : joueuses, joueurs, bénévoles, parents, sponsors, élu, supporters, nos jeunes arbitres, nos amis sans oublier nos entraîneurs qui se sont investis pour nos jeunes et seniors et le club afin de les faire progresser et cela à apporter ces fruits quand on regarde les résultats satisfaisant de fin de saison et tout en prenant conscience de la difficulté d'intégrer les débutants aux joueurs et joueuses qui avaient déjà de l'expérience ainsi que quelques années de pratique.

Diverses journées vous seront proposées afin de venir découvrir la pratique du hand à toutes âges. Il y aura toutes les associations sportives d'Aigre au mois de Septembre et une autre dont la date n'est pas définie à ce jour mais on vous fera parvenir des flyers et sur Facebook.

Diverses journées vous seront proposées afin de venir découvrir la pratique du hand à toutes âges. Il y aura toutes les associations sportives d'Aigre au mois de Septembre et une autre dont la date n'est pas définie à ce jour mais on vous fera parvenir des flyers et sur Facebook.

Vous pouvez nous contacter pour de plus amples renseignements auprès de :

SEGUES Véronique : 06 24 31 95 18 ou 05 45 21 10 31

MARION Hubert : 06 73 62 69 03

Facebook : Handball Pays d'Aigre



CYCLO-CLUB AIGRINOIS

Siège social : Mairie d'Aigre - 16140 AIGRE - Affiliation UFOLEP N°016 005 006

Si vous voulez nous rejoindre voici l'organigramme du club :

Président : Jacky LIZOT (16140 Bessé)

Tél. : 05 45 30 30 24

Vice-président : Bernard Favre (16140 Tusson)

Tél. : 06 88 20 94 56

Trésorier : Claude MAGNANT (16140 Fouqueure)

Tél. : 05 45 39 09 88

Secrétaire : Jacques REDOULES (16140 Saint-Fraigne)

Tél. : 09 66 42 15 38



Dans cette première partie de la saison, les groupes de cyclos ont parcouru les routes du Nord-Charente balayées par la pluie ou le vent, le dimanche matin ou bien le mercredi, parfois les deux jours.

Tous les circuits partent de la place du Square à Aigre.

Pas de changement pour les horaires.

Une nouvelle fois, nous gratifions le Tennis Club Aigrinois par son président Dominique pour l'accueil qu'il nous réserve au Club-house.

Une belle participation au loto du club le 23 février, et nous remercions l'ensemble des participants de leur présence.

Nous rappelons que le club est solidaire de toutes les actions sécuritaires appliquées sur les routes.



SALLE DE SPORT

LC SPORT COACHING

Salle de sport à Aigre
avec très prochainement
des cours de pilate.



TEAM REBELLION

Le Team Rébellion : une Nouvelle Saison Sous le Signe de l'Ambition

Les 26 et 27 avril derniers, à l'occasion du 20^e Rallye de la Guirlande à Mérignac, le Team Rébellion a marqué les esprits en dévoilant sa toute nouvelle voiture : une **Peugeot 207 RC**, symbole d'un tournant prometteur dans l'histoire du Team.

Cette voiture moderne, engagée dans une catégorie encore peu représentée, offre au Team une véritable opportunité de se distinguer lors de la **Coupe de France des Rallyes 2025**. Jusqu'à septembre 2025, les membres de l'équipe seront pleinement mobilisés pour préparer la saison 2026, avec un objectif en ligne de mire : **se qualifier pour la finale de la Coupe de France des Rallyes 2026**.

Ce rêve, désormais accessible, repose sur le talent et la passion de toute une équipe : **Fabien** au volant et à la mécanique, **Maxime** et **Killian** en copilotes, **Nathalie** à l'intendance... et **Florian**, l'instigateur de ce projet né d'un rêve personnel : voir un jour son père accéder à une finale, lui à qui il ne manque que cette ligne sur un palmarès construit au fil de 30 années de licence.

Le chemin est encore long, entre passion et rigueur, mais l'espoir est bien réel. Et parce qu'un rêve partagé est un rêve renforcé, le Team Rébellion vous invite à **les suivre, les encourager ou les rejoindre**.

Si, vous aussi, vous souhaitez faire le pas du rêve à la réalité, **n'hésitez pas à nous contacter**.

Ensemble, faisons résonner notre territoire jusque dans les spéciales de la Coupe de France des Rallyes !



JEUNESSE & LOISIRS

La réunion d'assemblée générale a eu lieu le 24 janvier. À cette occasion, Didier Videau ne souhaitait plus la place de président qu'il a tenu à la perfection pendant de très nombreuses années.

Bernard et Sylvie Bris ont souhaité se retirer après une très longue participation au sein de l'association.

Nous les remercions pour cela. Nous avons procédé à la réélection d'un nouveau bureau.

Président : Thierry Naissant

Vice-Président : Thierry Buna

Secrétaire : Didier Videau

Vice-secrétaire : Ludivine Lallut

Trésorière : Nadia Caillaud

Vice-trésorière : Nathalie Dindinaud

En ce qui concerne les manifestations à venir, voici quelques dates à retenir.

26 Juillet : Course des deux cagouilles VTT et TRAIL. 17 heures départ VTT, 18 H 30 départ TRAIL.

15€ par équipe et 10€ en individuel jusqu'au 20 Juillet. Au-delà 18€ par équipe et 12€ en individuel.

Inscription et règlement sur le site www.aigre.fr - onglet « actualités » (certificat médical obligatoire).

Le soir repas grillades, ouvert à tous 10€.

27 Juillet : Participation à la brocante des commerçants d'Aigre – Villejésus.

14 - 15 & 16 Août : Traditionnelle fête foraine. Le 14 à 18 H randonnée pédestre (7 km) suivit d'un repas grillades avec animation musicale par Valérie Combaud. Le 15 à 17 h 30 grande soirée de catch (combat masculin et féminin) entrée gratuite. Restauration sur place. Le 16 Août Course cycliste (Jeunesse & Loisirs ne pouvant plus assurer financièrement et humainement la course cycliste, la commune l'a reprise en son nom). Les jeux pour enfants auront lieu le 16 Août à 16 H et le feu d'artifice musical gratuit à 23 heures.

22 Septembre : Brocante.

Un concert est prévu en Décembre dans l'église de Villejésus.

La troupe des Apôtres jouerons leur 1^{ère} le 18 & 19 Octobre à Aigre.

Je remercie le conseil municipal pour l'aide qu'il nous apporte, ainsi que tous les membres du bureau qui œuvrent à la bonne marche et au bon déroulement des manifestations. Thierry Naissant

SIEL BLEU

Depuis plusieurs années SIEL BLEU CHARENTE donne un cours de GYM PREVENTION SANTE à des seniors avec ou sans fragilités particulières.

Au commencement, ce cours est né par *un cours soutenu par l'association ASEPT sur le thème de l'équilibre pour la prévention de la santé des seniors.*

Depuis, la professeure continue *le travail de l'équilibre*, mais aussi de *renforcement musculaire, de coordination et d'adresse* et tout cela dans la convivialité et le fort dynamisme de cette équipe « de choc » !

Fort de son succès, le groupe est au complet ! La salle convient parfaitement à ce groupe de 15 personnes.

D'ailleurs voici des témoignages de 3 personnes :

« Nous sommes très contents de notre cours de gym de vendredi matin avec Diane.

C'est une monitrice de gym dynamique et efficace avec une très bonne ambiance de groupe, le seul petit problème est l'absence de cours quand elle n'est pas remplacée. »

« Cours de gym très bien »

« Cette activité physique est faite non pas pour être un champion mais bien adaptée à la capacité à se mouvoir, à nos problèmes respiratoires, musculaires,... L'ambiance y est excellente !

La gym est faite sérieusement, chacun à son rythme. Elle est réconfortante, nous donne de l'allant. L'horaire du vendredi matin permet de continuer notre journée sans avoir à interrompre nos autres occupations ».

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter la responsable au 06 98 03 01 88 au cas où une place se libère... Au plaisir de vous renseigner !

CLUB VERMEIL DE VILLEJÉSUS

Nous avons débuté l'année par l'assemblée générale le 14 janvier en présence de Monsieur Le Maire d'Aigre, Madame La Maire déléguée de Villejésus et 75 adhérents suivi d'un repas où nous avons fêté les Rois et honoré nos doyens : Micheline CHINIER qui se bat avec courage contre la maladie et Michel BAILLARGEAU. Le 3 février, la chandeleur, suivie des 100 ans de notre ami Lulu que nous avons trouvé en forme malgré son terrible handicap qui le tient loin de nous. Le 13 mars, un concours de belote. Le 8 avril, le repas de Pâques avec ses œufs en chocolat. Le 12 avril, le club a été endeuillé par le décès de notre commissaire aux comptes, Georges JUDÉE, suivi le 13 de celui de Chantal DUSSAUZE, ancienne Présidente du Club d'Aigre. Nos sincères condoléances à leurs familles.

Mai, un mois très chargé d'activités pour le club : le 10, une sortie aux floralies de St-Jean-de-Côles. Le 15, un loto et le 25 une randonnée au profit cette année des enfants atteints du cancer. Le 2 juin, randonnée à Puyréaux suivi d'un repas grillades et nous serons déjà à la moitié de l'année.

Nous vous souhaitons un bel été.

"Réconfort après la rando"



"Repas de Pâques"



L'ASSISE

Lancement de la cinquième saison de L'Assise !

Après un hiver mouvementé, le temps est enfin venu pour **L'Assise de relancer ses chantiers & ses projets « ethno »**. Arrivée début mai, notre super stagiaire Annouk se démène pour accélérer l'inventaire des objets de la maison, travailler autour de la médiation, et apprivoiser tous les enjeux liés à cette mémoire qui nous tient tant à cœur. Et au début du mois de juin, le chantier participatif s'est ouvert pour accueillir une trentaine de personnes venant de Nantes, Rennes, Toulouse, Bordeaux, Angoulême... pour nous aider à rouvrir le site, avancer les travaux, et préparer nos portes ouvertes du 7/8 juin.

Un autre participatif sera organisé cet automne... pour fêter les cinq ans de l'asso !

Cet été, nous organisons **2 séjours ados : un à la Maison Valtaud, à Villejésus, du 7 au 25 juillet, et un autre à Saint-Fraigne, du 8 au 26 août**. Le premier accueillera 15 jeunes de 14 à 17 ans, et le second 25.

Le but ? **Rénover les sites, agir pour le collectif, en favorisant la mixité sociale** ; ce qui se traduit par faire de la maçonnerie ou de la menuiserie le matin – selon les sites – et des activités l'après-midi et en soirée ! D'ailleurs, pour favoriser la mixité sociale, nous avons reconduit cette année notre partenariat avec les Missions Locales de Civray, Cognac, Ruffec et Angoulême, pour que leurs jeunes découvrent le chantier et puissent partir gratuitement (grâce au financement de Rempart).

Et nous avons été labellisés par VACAF Charente et VACAF Paris, ce qui permet à des familles bénéficiaires de faire partir leurs ados à moindres frais !

Nous avons conscience que précédemment, nos séjours ont pu gêner certaines personnes du voisinage, et à nouveau nous vous présentons nos excuses.

Nous mettons tout en œuvre pour améliorer nos séjours en prenant en compte les remarques qui nous ont été faites.

Pour mettre en place tout ça, nous sommes toujours une équipe motivée locale et nationale, et nous pouvons saluer l'arrivée de deux nouvelles membres du CA !

Léo a été élue lors de l'Assemblée Générale en mars, et Margaux vient tout juste de nous rejoindre, cooptée sur un des postes vides.

Le CA est soutenu par une importante équipe de bénévoles, sur place et à distance, ou pendant nos participatifs.

Si l'action de l'association vous intéresse, si vous avez une question à poser ou une remarque à nous faire, n'hésitez pas à nous contacter et/ou à nous prêter main forte !



L'équipe de L'Assise

06 95 30 76 41 - associationlassise@gmail.com

Facebook : L'Assise - **Instagram :** @associationlassise - **Bluesky :** @assolassise.bsky.social

EHPAD HABRIOUX

Le cuisinier en EHPAD : un métier au cœur du bien-être des résidents

Depuis la réception de la cuisine entièrement rénovée, notre EHPAD a repris la production des repas sur site, redonnant au cuisinier toute sa place dans la vie de l'établissement, au service du bien-être des résidents.

Chaque jour, il prépare sur place des plats savoureux, adaptés aux besoins nutritionnels de chacun, tout en préservant le plaisir de manger. Au menu : des classiques qui font écho aux souvenirs d'enfance, comme le boudin purée de pois cassés ou les moules frites. Ces mets, simples en apparence, sont de véritables madeleines de Proust qui éveillent les papilles et ravivent les souvenirs.



Le cuisinier travaille en étroite collaboration avec les soignants et la diététicienne pour ajuster textures et régimes spécifiques (sans sel, diabétiques, mixés...), tout en respectant les préférences et habitudes de chacun. Il ne s'agit pas seulement de nourrir, mais de faire plaisir, de créer du lien.

Grâce à cette cuisine modernisée, les repas redeviennent des temps forts de la journée, attendus et appréciés. Le cuisinier peut aussi proposer des menus à thème (paella espagnole) ou des animations gourmandes.

Discret mais essentiel, il est un artisan du bien-vivre en EHPAD, à la croisée du soin, de la tradition et du plaisir.

Le chantier avance :

La troisième phase de travaux est engagée pour une livraison prévue fin 2025.



COMITÉ FOIRE EXPOSITION DU PAYS D'AIGRE / COMITÉ DES FÊTES

Le Comité Foire exposition du Pays d'Aigre / Comité des fêtes ainsi que la municipalité vous invite :
Le **Lundi 14 Juillet** au repas de notre fête nationale à 12h00 au **Parc des Charmilles**.
Cela sera l'occasion de partager un moment de convivialité (repas 12€).



*Repas à 12h00 au **Parc des Charmilles (AIGRE)***

En cas de mauvais temps, repli à la salle des fêtes d'Aigre

La mairie d'Aigre et les associations vous convient à un repas le jour de notre fête nationale.



- Défilé des engins des Sapeurs-pompiers dans les rues d'Aigre le matin, avec arrivée au Parc des Charmilles
- Repas champêtre
- Animation par les Amazones Violonistes

Cela sera l'occasion de partager un moment de convivialité.

Réservation obligatoire avant le 7 juillet

Participation : 12€ par personne

Menu :

1 verre d'apéritif offert – Melon/Jambon – Grillades – Flageolets – Fromage – Dessert – Café

Apportez-vous couverts

Vendredi 18 Juillet, marché de Producteurs de Pays à partir de 18h00 au Parc des Charmilles.

Venez profiter d'une soirée conviviale autour des saveurs locales !

Le Marché de Producteurs de Pays met à l'honneur les produits de notre terroir : fruits, légumes, fromages, viandes, miel, pains, confitures, vins... Tous sont issus directement de fermes locales, dans une démarche de qualité et de circuit court. Restauration et dégustation sur place – Pensez à apporter vos couverts.



BIENVENUE à la ferme

Marchés
des Producteurs de Pays
En Charente à partir de 18h

ACHETEZ Sur place MANGER

Pensez à vos sacs cabas, couverts, assiettes, verres réutilisables et boîtes de conservation !

Tables et chaises sont à disposition des visiteurs se restaurant sur place avec les produits du marché.

Retrouvez le programme ainsi que les producteurs sur le site pensezlocal16.fr

Vendredi 18 juillet
Parc des Charmilles
AIGRE

Manifestation organisée par la **CHAMBRE D'AGRICULTURE CHARENTE**

Avec le soutien financier et logistique des communes participantes

CHARENTE **Groupama** **L'AGIS**

Pensez Local

Programme 2023 - 2024 - 2025 - 2026 - 2027 - 2028 - 2029 - 2030 - 2031 - 2032 - 2033 - 2034 - 2035 - 2036 - 2037 - 2038 - 2039 - 2040 - 2041 - 2042 - 2043 - 2044 - 2045 - 2046 - 2047 - 2048 - 2049 - 2050 - 2051 - 2052 - 2053 - 2054 - 2055 - 2056 - 2057 - 2058 - 2059 - 2060 - 2061 - 2062 - 2063 - 2064 - 2065 - 2066 - 2067 - 2068 - 2069 - 2070 - 2071 - 2072 - 2073 - 2074 - 2075 - 2076 - 2077 - 2078 - 2079 - 2080 - 2081 - 2082 - 2083 - 2084 - 2085 - 2086 - 2087 - 2088 - 2089 - 2090 - 2091 - 2092 - 2093 - 2094 - 2095 - 2096 - 2097 - 2098 - 2099 - 2100

Le **Dimanche 10 Août** après-midi, la commune aura le plaisir d'accueillir le groupe Dhoad les Gitans du Rajasthan venu d'Inde, **en avant-première du Festival de Confolens**. Ce spectacle gratuit, mêlant **danses et musiques traditionnelles**, sera un moment fort de l'été à ne pas manquer.

Le Festival de Confolens se délocalise à Aigre

Le Dimanche 10 août à 17h30 au Parc des Charmilles.

Le Comité Foire exposition du Pays d'Aigre / Comité des Fêtes, ainsi que la municipalité auront le plaisir d'accueillir le *groupe Dhoa* venu tout droit d'Inde, en avant-première gratuite (prise en charge par la municipalité) du Festival de Confolens.

Au programme :

- Musique traditionnelle rajasthanie : tabla, harmonium, kartals, dholak, morchang...
- Danse kalbéliya, envoûtante et virtuose
- Chants mystiques et poétiques
- Numéros spectaculaires de fakir (marche sur sabres, clous...)
- Buvette sur place

Pour plus de renseignements, veuillez contacter la mairie au
05.45.21.10.56 - Contact-aigre@aigre.fr



MAISON PETITE ENFANCE

Gérée par la communauté de communes Cœur de Charente, la Maison de la Petite Enfance d'Aigre, « Le P'tit d'Osme », située au 2 B rue du Renclos, vous propose différentes formes d'accueil.

- **La micro-crèche**

Elle permet aux parents de confier leurs enfants de manière occasionnelle ou régulière.

C'est un lieu collectif accueillant jusqu'à 10 enfants de 10 semaines à 3 ans.

Ouverture les mardis et les jeudis de 8h30 à 17h (fermeture au mois d'août et entre Noël et le 1^{er} janvier).

L'inscription est obligatoire. L'accueil de l'enfant seul se fait après une période d'adaptation variable en fonction de chacun.

Tarif et horaire en fonction des ressources et du nombre d'enfant à charge.

Aux mois de mai et de juin, la classe de très petite section de

l'école d'Aigre viendra en demi-groupe dans le jardin de la crèche pour se rencontrer et partager des moments autour de plusieurs activités sur le thème du jardin.



- **Relais petite enfance (RPE)**

C'est un lieu d'éveil pour les enfants accompagnés de leurs assistant.e maternel.le agréé.e ou leur garde d'enfant à domicile. C'est aussi un espace d'informations et d'accompagnement pour les parents, les professionnel.les ou futur.es professionnel.les de la petite enfance.

Ouverture un lundi sur deux et les vendredis de 9h à 12h.

Cette année, trois séances se sont déroulées à la bibliothèque d'Aigre. Corinne, la bibliothécaire, et Cécile, l'animatrice du RPE d'Aigre, y ont proposé des lectures d'albums jeunesse, des chants et des activités autour de différents thèmes.

- **Lieu d'accueil Enfants Parents (LAEP)**

Lieu convivial de jeu, d'échange, de rencontre et d'écoute ouvert à tous les enfants de moins de 6 ans accompagnés de leurs parents ou d'un référent. Les futurs parents sont les bienvenus.

Les accueils sont gratuits, anonyme et sans rendez-vous.

Ouverture les mercredis entre 9h et 12h.

Pour tous renseignements contacter le guichet unique qui a pour vocation d'informer et d'accompagner les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil au **06 27 84 40 51** ou par mail, à l'adresse :

guichetunique@coeurdecharente.fr

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site de la communauté de commune Cœur de Charente : www.coeurdecharente.fr



ASSOCIATION FONCIÈRE DE VILLEJÉSUS

Procès-verbal de la séance du 13 février 2025

Ouverture de la séance à 19h00.

Présents : Renaud COMBAUD – Jean-Marc PRUDHOMME –
Dominique SAUZET – Olivier GEOFFRION – Cédrik PELLEVOISIN
– Hugues CLÉMENT – Brigitte FOURÉ

Excusés : Damien TRILLAUD

Absents : Joël LEGRAND



Les membres de l'association foncière valident le procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2024.

- Le Président présente le compte financier unique 2024 commun entre l'ordonnateur et le trésorier. Sous la présidence de séance de Brigitte FOURÉ, et hors la présence du Président, les membres de l'association foncière de Villejésus approuvent à l'unanimité le compte financier unique 2024.

- Le Président rappelle les résultats de l'exercice budgétaire de 2024 :

A - Résultat de l'exercice 1 515.75 €

B - Résultat antérieurs reportés N-1 21 488.10 €

C - Résultat à affecter = A+B 23 003.85 €

Il propose d'affecter la somme de 23 003.85 € à l'article 002 report de fonctionnement. Les membres approuvent à l'unanimité cette décision d'affectation.

- Le Président présente la proposition de budget primitif 2025. Ce budget primitif est adopté à l'unanimité par les membres.

- Le Président propose de maintenir les tarifs 2024 et de fixer pour l'année 2025 le taux à l'hectare à 4.50€ et le minimum de perception à 4.50€. Il propose d'arrondir les cotisations à l'euro le plus voisin. Les membres approuvent ce tarif à l'unanimité.

- Le Président rappelle que pour l'année 2024 l'indemnité de la secrétaire de l'association foncière était de 200€. Il propose de maintenir cette indemnité. Les membres de l'association approuvent à l'unanimité le montant de l'indemnité de la secrétaire.

- Le Président rappelle le principe de fongibilité des crédits et propose de pouvoir procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement). Les membres acceptent à l'unanimité.

Hugues Clément présente les devis relatifs à la réfection du chemin du breuil comme convenu lors de la précédente réunion. Environ 400€ HT peuvent être enlevés si le débarnage se met sur les parcelles voisines ; les propriétaires concernés vont être consultés pour savoir s'ils sont d'accord. Les membres valident le devis de l'entreprise SLTP sur lequel il faut déduire 4/5^e de la partie « carrefour », cette partie sera payée par la commune d'Aigre car 4 des 5 chemins sont de sa propriété. Un devis sera refait avec ce changement. Ces travaux sont prévus vers le mois de septembre.

- 
- L'AF doit définir les parcelles qui seront à élaguer par les agents communaux d'Aigre dans le cadre de la convention annuelle. Il y a aussi plusieurs trous sur certains chemins d'AF, le Président propose que l'AF paye les matériaux et que la main d'œuvre soit faite par la commune dans le cadre de la convention annuelle. Il faudrait que ce soit fait vers mai/juin.
 - Le Président fait un point sur les parcelles appartenant à l'AF qui sont exploitées par les agriculteurs. Nous avons eu plusieurs retours des exploitants et nous allons commencer à faire les conventions d'occupation à titre gracieux.

Questions diverses :

- Le Président informe que l'AF pouvait bénéficier du logiciel de comptabilité grâce à la commune mais que ce ne sera bientôt plus possible. Une consultation de l'ATD est en cours avec une nouvelle société pour un logiciel qui serait moins coûteux, Agedi. Après consultation avec plusieurs sociétés de logiciel, il resterait le moins cher. Les membres de l'AF acceptent de passer sur Agedi quand l'accès aux logiciels actuels sera terminé et nomment Hugues CLEMENT comme délégué de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI.

Fermeture de la séance à 20h00.

Communauté de communes
Cœur de Charente



www.coeurdecharente.fr

LA BIBLIOTHÈQUE D'AIGRE DEVIENT MUNICIPALE

Historiquement, la CdC du Pays d'Aigre disposait de la compétence bibliothèque et de la gestion des sites d'Aigre, St-Fraigne et Tusson. Lors de la fusion des CdC, dans une volonté d'harmoniser les modes de fonctionnement, les élus communautaires Cœur de Charente, ont décidé de rétrocéder aux communes les trois bibliothèques en date du 1er septembre 2025.

La commune de Saint-Fraigne

va reprendre l'activité bibliothèque dans la Maison de l'eau avec des ouvrages proposés sur les thématiques de l'eau, du jardin, de la biodiversité.

Périodes d'ouverture au public : toute l'année le mardi et le jeudi de 10h à 12h + tous les 1^{ers} samedis de chaque mois de 14h à 17h.

La bibliothèque de Tusson

a fermé ses portes définitivement le 15 juin dernier avec une reconversion en lien avec le projet communautaire d'un espace d'exposition en prolongement des espaces muséographiques de la Maison du patrimoine. Le rez de chaussée est d'ores et déjà consacré à la découverte du patrimoine néolithique en Nord Charente. Il accueille l'exposition Mégalithes en Pays Ruffécois en attendant une réactualisation liée aux derniers apports issus des recherches scientifiques en cours.

La commune d'Aigre

La Mairie d'Aigre reprend la gestion de la bibliothèque à compter du 1^{er} septembre 2025.

L'objectif est de maintenir ce service essentiel et de garantir l'accès à la lecture pour tous.

Aucun changement pour les usagers : la bibliothèque reste gratuite et le prêt de livres continue comme avant.

Horaires à partir du 19 août 2025

- Mardi : 16h30 à 18h
- Mercredi : 14h à 18h
- Jeudi : 10h à 12h
- Vendredi : 16h30 à 18h
- Samedi : 10h à 12h

Coordonnées

3 Rue Froide, 16140 Aigre

Téléphone : 05 86 75 01 40

Courriel : bibliotheque@aigre.fr

Site : aigre.fr/bibliotheque

La Communauté de communes

conservera néanmoins le financement à la bibliothèque numérique SESAME à hauteur de 3 300€/an ainsi que le partenariat avec l'ensemble des bibliothèques dans le cadre du Festival Départemental Graines de mômes, à hauteur de 2 000€/an.

« UNISSONS NOS FORCES » (liste menée par Renaud Combaud)

Chères Aigrinoises et Chers Aigrinois,
Chères Villesalémoises et Chers Villesalémois,

Alors que l'été débute, le rythme ne faiblit pas pour votre municipalité ! Avec un budget adopté à l'unanimité (avec une abstention), et une situation financière saine, vos élus poursuivent les actions de revitalisation menées depuis le début du mandat.

En ce début d'année 2025, plusieurs projets se sont concrétisés, comme le Lotissement Valtaud, à Villejésus, où douze lots sont ouverts à la commercialisation. La valorisation de l'Eglise d'Aigre est achevée, puisque les derniers travaux d'aménagement des abords ont eu lieu, permettant une inauguration en septembre. Nous menons désormais une étude sur le bâtiment, dont la structure a déjà présenté par le passé des signes de fragilité. Les travaux sont également terminés au sein du multiservices-bar-restaurant «La Cagouille» à Villejésus, où Julio Pires vous accueille depuis le mois de juin. Nous lui souhaitons, comme à tous les commerçants et artisans récemment installés sur notre commune, un franc succès ! En ce qui concerne la restauration scolaire, celle-ci va être mutualisée en cuisine centrale au collège d'Aigre à compter du 1^{er} septembre, avec une livraison des repas dans nos écoles publiques, permettant d'optimiser le fonctionnement tout en préservant une alimentation de qualité.

De beaux projets nous attendent également : au deuxième trimestre, les travaux d'extension du Pôle de services au public vont être menés à bien, permettant d'accueillir dans l'ancienne « Quincaillerie Dard » l'Espace France Services, La Poste, le Bureau de recueil des demandes de titres d'identité, et les permanences de services publics. La construction des nouveaux vestiaires du football, de même que l'aménagement du local des services techniques de la commune à Villejésus, sont amorcés. Enfin, les travaux de réhabilitation de l'EHPAD Habrioux vont prendre fin, permettant aussi d'envisager la requalification de la Rue du Pont Boursier, puis des trottoirs de la Grande Rue.

D'ici là, nous vous souhaitons un bel été, en profitant des nombreuses manifestations proposées sur notre commune, et en remerciant vivement toutes celles et tous ceux qui contribuent à leur réussite !

////////////////////////////////////

« ENSEMBLE POUR NOTRE COMMUNE NOUVELLE » (liste menée par Amandine Guillaume)

L'arrivée de l'été et des différentes manifestations qui animent notre commune est pour nous, une fois encore, l'occasion de souligner le travail accompli par les bénévoles de nos associations.

Leur implication nous permet de nous retrouver et de partager un moment de convivialité au gré des animations telles que la foire-expo, la fête de la musique, le gala des Petits Pas D'Aigre, le trail des 2 Cagouilles, les brocantes, la frairie de Villejésus, les différents repas, les tournois sportifs...

Rendez-vous tout au long de l'été pour continuer à soutenir tous nos bénévoles. Très bel été à tous.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

Bienvenue dans notre charmante commune d'Aigre !

Vous venez d'emménager, nous sommes ravis de vous accueillir dans notre communauté chaleureuse et conviviale. **Nous vous invitons donc à venir vous faire connaître en mairie, un formulaire vous sera remis.** Vous pouvez également disposer de tous les renseignements pratiques dont vous avez besoin.

GARDEZ LE CONTACT AVEC VOTRE MAIRIE

Votre commune met tout en œuvre pour rester proche de vous et faciliter l'accès à l'information locale. Plusieurs moyens sont à votre disposition :



commune
d'**AIGRE**

Site internet de la commune : www.aigre.fr

Un espace clair et régulièrement mis à jour pour suivre les projets municipaux, consulter les démarches administratives, les comptes rendus du conseil et bien plus encore.



Page Facebook de la Mairie d'Aigre

Suivez la commune sur Facebook pour découvrir les actualités du territoire, les événements, les annonces importantes et les initiatives locales.



Application Panneau Pocket

Application téléchargeable gratuitement sur smartphone ou tablette, elle vous informe en temps réel sur les messages importants : travaux, coupures, alertes météo, manifestations locales, etc.



ADRESSAGE

Nous remercions les habitants de bien veiller à faire figurer leur nom sur leur boîte aux lettres. Un certificat d'adressage peut être remis sur demande auprès de la Mairie.

RECENSEMENT

Tous les jeunes Français, filles et garçons, doivent se faire recenser dans les 3 mois suivant leur 16e anniversaire, à la mairie de leur domicile ou en ligne via mon espace citoyen sur le site du service public.

Il faut fournir : une pièce d'identité, le livret de famille, un justificatif de domicile.

Une attestation est alors délivrée, indispensable pour passer certains examens (BEP, CAP, Bac, permis de conduire, etc.).

Cette démarche permet également d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté et d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à 18 ans.

IDENTIFICATION DES ANIMAUX : UNE OBLIGATION LÉGALE

L'identification des chiens et des chats est obligatoire en France. Elle permet de retrouver plus facilement un animal perdu, de prouver sa propriété et de lutter contre l'abandon.

Afin de vous accompagner dans cette démarche, **votre commune a mis en place une aide à l'identification.**

Pour en bénéficier, il vous suffit de vous rendre à la mairie pour faire une demande, **un coupon de réduction de 10 €** vous sera remis, présentez ce coupon à votre vétérinaire, qui appliquera la réduction directement sur votre facture lors de l'identification de votre animal. Cette aide est destinée à encourager une démarche responsable et à améliorer la protection animale sur le territoire communal.

Pour toute question ou besoin d'information complémentaire, vous pouvez contacter l'élue référente en charge des animaux, **Nathalie Renard**, au 06 21 01 14 40.

Agissons ensemble pour le bien-être et la sécurité de nos animaux !

Retrouvez l'actualité de **la Commune** sur l'application



Informations



Alertes



Évènements



100%
GRATUIT

100%
ANONYME

0%
PUBLICITÉ

Disponible aussi sur ordinateur et tablette

RÉNOVER, AMÉLIORER ou ADAPTER VOTRE LOGEMENT EN COEUR DE CHARENTE



L'**OPAH** (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) est un dispositif mis en place sur un territoire pour inciter à la réhabilitation du parc de logements privés. Cela permet aux propriétaires de bénéficier d'un accompagnement gratuit et de subventions pour réaliser des travaux.



**commune
d'AIGRE**

La commune d'Aigre s'est engagée sur 3 ans pour aider les propriétaires bailleurs dans le financement de certains travaux de réhabilitation afin de lutter contre les logements vacants de centre bourg.

POUR QUI ?

L'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (Anah) finance les travaux des propriétaires occupants à des taux très intéressants, mais aide moins les propriétaires bailleurs ou investisseurs. **C'est pourquoi le conseil municipal a décidé d'ajouter des subventions pour les propriétaires bailleurs.**

PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS pour leur résidence principale, sous conditions de ressources

PROPRIÉTAIRES BAILLEURS d'un logement vacant ou loué sous conditions de loyers. **La commune aide spécifiquement les propriétaires bailleurs afin de lutter contre la vacance et créer des logements locatifs en centre bourg.**

ACCOMPAGNEMENT ET RENSEIGNEMENTS GRATUITS

SOLIHA a été missionnée par Coeur de Charente pour animer, conseiller et accompagner les propriétaires occupants et bailleurs dans toutes les demandes d'aides financières.

QUELS TRAVAUX ?

TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE
Isolation, chauffage, ventilation, menuiseries...




TRAVAUX D'ADAPTATION À LA PERTE D'AUTONOMIE
Adaptation de la salle de bain, WC, cheminement...




RÉNOVATION GLOBALE DE LOGEMENTS
Logements dégradés, vacants




05 45 95 62 02
contact.charente@solihha.fr
www.solihha16.fr

PERMANENCES SUR RDV

	Matin	Après-midi
2 ^e Vendredi de chaque mois	9h - 12h Espace France Services AIGRE	13h30 - 16h30 France Services VARS
4 ^e Vendredi de chaque mois	9h - 12h Communauté de Communes TOURRIERS	14h - 17h France Services MANSLE-LES-FONTAINES



AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Une question sur le logement : ayez le réflexe ADIL...

Vous recherchez une information rapide dans le domaine de l'habitat, appelez le **05 45 93 94 95**. Un juriste de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 16) est là pour vous répondre.

Un déclic pour un nombre croissant de charentais qui sont nombreux à nous contacter, que ce soit pour une révision de loyer, un congé, pour connaître à qui incombe une menue réparation... Mais l'entretien téléphonique ne suffit plus quand il s'agit d'évaluer un projet d'accession, d'étudier l'opportunité d'un réaménagement de prêt, d'examiner un contrat de construction, de traiter un problème d'urbanisme, ou plus généralement pour un conseil juridique lors d'un litige.

L'ADIL vous accueille au siège d'Angoulême **de préférence**, sur rendez-vous :

du lundi au vendredi
de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30
Maison Départementale de l'Habitat, 57 rue Louis Pergaud

Nous vous rappelons que l'ADIL 16 est conventionnée par le Ministère du Logement, et que selon l'article L.366-1 du Code de la construction et de l'habitation, elle a pour mission « *d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial...* ».

Elle est présente sur votre territoire en permanence (sans RDV) à :

- **Aigre** : le 4^{ème} vendredi du mois de 10 h 00 à 12 h 30 - Espace France Services - 29 Grande Rue ;

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.
24	28	28	25	23	27	25	22	26	24	28	26

ADIL 16

57 rue Louis Pergaud – 16000 ANGOULEME
☎ 05 45 93 94 95 - E-mail : contact@adil16.org
Site internet : <https://www.adil16.org>

Vous vous posez des questions sur vos droits ?

→ **Venez rencontrer un-e juriste du CIDFF**

L'information juridique des femmes et des familles

Au cœur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Permanence sur rendez-vous au 05 48 17 04 10

3ème JEUDI après-midi du mois

**Espace France Services - AIGRE
29 Grande Rue**



Droit de la famille

Violences sexistes et sexuelles

Droits de la vie quotidienne

Droit des étrangers

Droit International Privé

Discriminations

Droits des aidant-e-s

Droit du travail

Droit social

Les CIDFF proposent des informations juridiques* lors d'entretiens confidentiels.

*Sont considérées comme des informations [au sens du présent chapitre] les données à caractère documentaire et les renseignements juridiques délivrés de façon gratuite et exclusive de toute consultation juridique [au sens de la loi N°71 - 1130 du 31 décembre 1971 modifiée portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques] à l'occasion d'entretiens individuels ou collectifs dans des permanences prévues à cet effet (Décret relatif à l'agrément des CIDFF N°2015 - 1745 du 23 décembre 2015, art. D.271.1).

PASS' TRANSPORT

Vous êtes âgés de 65 ans et plus et avez des problèmes de mobilité. Ce pass' transport mis en place par le département vous permet d'accéder aux services de transport à la demande et aux taxis conventionnés à moindre coût. Faites **votre demande pour 2025** grâce au bulletin d'adhésion dont le modèle est joint. Il peut être récupéré sur le site du département, à la mairie ou à l'espace France services.

ATTENTION !

Le chèque n'est valable que l'année civile en cours.

L'octroi de ce pass' transport n'est pas soumis à des conditions de ressources.

En cas de besoin, vous pouvez contacter
Brigitte FOURÉ
Conseillère
départementale



PASS' TRANSPORT AUTONOMIE BULLETIN D'ADHÉSION 2024

Pour faciliter la mobilité, le Département de la Charente met en place le Pass'transport autonomie. Vous êtes âgé(e) de 65 ans et plus et vous vivez sur le territoire charentais.

Le Département de la Charente vient de vous offrir ce Pass'transport autonomie*.

Ce Pass' vous permet d'accéder aux services de transport à la demande et aux taxis à un moindre coût.

Le Pass'transport autonomie s'utilise chez tous les partenaires conventionnés.

Vous pouvez recevoir gratuitement à votre domicile le Pass'transport autonomie.

Nous vous invitons à remplir lisiblement le coupon-réponse ci-dessous et à l'envoyer à l'adresse suivante :

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE
Pôle solidarités
Direction de l'autonomie
31 boulevard Émile Roux - CS 60000
16917 ANGOULÊME Cedex 9
05 16 09 76 27

☐ Mme
☐ M.

Nom du bénéficiaire :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :
.....
.....

Code postal :

Ville :

Téléphone :

J'atteste sur l'honneur répondre aux conditions requises pour bénéficier du Pass'transport, à savoir : l'âge et le lieu de résidence.

Par conséquent, je certifie que les éléments que je viens de fournir sont exacts.

Fait à :

Le :

Signature obligatoire

Documents à fournir obligatoirement :

- photocopie de la face recto de votre carte d'identité ou la page où sont mentionnés votre nom et votre date de naissance du livret de famille
- justificatif de domicile de moins de 3 mois

Merci de renvoyer sous enveloppe affranchie votre bulletin, accompagné des pièces justificatives à l'adresse indiquée ci-dessus.

ATTENTION

Aucun rendu de monnaie ne pourra être effectué sur les chèques. Vous devez compléter en espèces si le montant de la prestation dépasse la valeur des titres présentés. L'offre est limitée à un seul Pass transport autonomie par an et par personne. Un deuxième chéquier peut être délivré pour les déplacements vers un accueil de jour.

FRANCE IDENTITE

L'identité numérique au service des citoyens

La transformation numérique des services publics franchit une nouvelle étape avec le déploiement de France Identité, un service qui permet à chaque citoyen d'avoir une identité numérique sécurisée. Porté par l'État, ce dispositif repose sur la nouvelle carte nationale d'identité électronique (CNIE) et vise à simplifier l'accès aux démarches administratives en ligne tout en renforçant la protection des données personnelles.

Avec **France Identité**, il est possible de s'identifier en ligne de manière sûre et sans mot de passe, notamment pour accéder à des services publics comme la CAF, l'Assurance Maladie ou encore les impôts. Ce dispositif permet également d'attester de son identité sans avoir à transmettre l'ensemble de ses informations personnelles, limitant ainsi les risques de fraude et d'usurpation d'identité.

Pour utiliser France Identité, il faut posséder une carte nationale d'identité électronique (CNIE) et télécharger l'application officielle «France Identité» sur son smartphone. Une fois l'identité vérifiée à **l'Espace France Services d'Aigre**, l'utilisateur peut profiter de cette solution pour simplifier ses démarches du quotidien.



CPTS

Vous êtes à la recherche d'un médecin traitant ?

La CPTS de Mansle vous accompagne dans ce processus.

Une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) est une organisation regroupant des professionnels de santé d'un même territoire (médecins, infirmiers, pharmaciens, etc.) afin de coordonner leurs actions pour améliorer la prise en charge des patients.

L'une des missions clés de la CPTS est de **faciliter l'accès aux soins pour les patients**, notamment en les mettant en relation avec des professionnels de santé disponibles. Par exemple, si un patient cherche un médecin généraliste et que le cabinet de sa commune ne peut pas le recevoir, il peut remplir un formulaire sur le site de la CPTS. La CPTS le recontactera pour lui proposer une solution adaptée.

Vous êtes à la recherche d'un médecin traitant ?

Are you looking for a general practitioner ?

INFORMATIONS PERSONNELLES

NOM Prénom - Name Age

Téléphone - Phone Number Commune

Adresse mail - Email

Nombre de personnes du foyer concernées par la demande
Number of household members concerned by the request

☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ + de 5

Nom du Médecin Traitant actuel (si existant) Commune d'exercice

J'ai besoin d'un suivi régulier car je prends un traitement quotidien.
I need follow-up because I take a daily treatment.

☐ OUI - Yes ☐ NON - No

☐ Je me déplace ☐ J'ai besoin de visites à domicile
I move I need home visits

MOTIF DE LA DEMANDE

☐ Mon médecin traitant est parti à la retraite ou a quitté le territoire.
My doctor retired or left the territory.

☐ Je souhaite changer de médecin traitant.
I want to change doctor.

☐ J'emménage sur le territoire.
I'm moving here.

En remplissant ce questionnaire, j'accepte d'être contacté-e dans le cadre de ma recherche de médecin traitant.
By completing this questionnaire, I agree to be contacted only for my search for a general practitioner.



**Pour que ma demande soit traitée plus rapidement
Je remplis ce questionnaire en ligne**



CPTS Charente Terre du Milieu
24 rue des Bouviers - 16230 MANSLE
contact@cpts-tdm16.fr - 09.72.19.55.15

Prenez quelques instants afin de remplir le questionnaire de recensement.

En remplissant ce questionnaire vous acceptez d'être contacté dans le cadre de la recherche de médecin traitant.

Le questionnaire doit être renvoyé à l'adresse suivante :

CPTS Charente terre du milieu
24, rue des Bouviers
16230 Mansle

ICOPE

Vieillir en bonne santé avec le programme ICOPE

Vous avez plus de 60 ans ? Prenez soin de votre santé dès aujourd'hui grâce au programme ICOPE, mis en place par l'Organisation Mondiale de la Santé. Ce dispositif gratuit vise à **repérer de manière précoce les fragilités liées à l'âge** (mémoire, nutrition, mobilité, humeur, vision, audition) afin de maintenir votre autonomie le plus longtemps possible.

Comment ça fonctionne ?

En quelques étapes simples, vous pouvez faire un bilan de vos capacités :

- **Seul**, via une application mobile ;
- **Avec un proche** ;
- **Ou accompagné par un professionnel de santé** (infirmiers, médecins, CCAS...).

En cas de fragilité détectée, un professionnel vous contacte pour **mettre en place un programme personnalisé**. Sinon, un nouveau test est proposé dans 6 mois à 1 an, avec des conseils pour bien vieillir.

Un accompagnement de proximité.

Une infirmière est présente sur le territoire pour vous aider : Caroline ZENTZ – 06 37 44 26 56

MAISON SPORT SANTÉ

Maison Sport Santé du Centre Hospitalier de Ruffec

La Maison Sport Santé du Centre Hospitalier de Ruffec est un espace dédié à la promotion de la santé et du bien-être par le biais de l'activité physique adaptée. Ouverte à tous, elle vise à **accompagner les personnes vers un mode de vie plus actif**, bénéfique pour la santé, quelle que soit leur condition physique ou leur âge.

Une antenne existe à Aigre, les activités ont lieu tous les lundis matins.

Comment ça fonctionne ?

1. **Prescription médicale** : vous consultez votre médecin traitant ou un spécialiste pour obtenir une prescription d'activité physique
2. **Évaluation personnalisée** : vous construisez, avec l'équipe de la Maison Sport Santé, un projet sport-santé adapté à vos besoins, vos envies et vos capacités.
3. **Accompagnement** : vous bénéficiez d'un bilan physique, de conseils et d'un suivi personnalisé.
4. **Orientation** : vous êtes dirigé vers une structure, un club ou une association qui correspond à votre profil et à vos objectifs.

Coordonnées :

Adresse : 15 rue de l'Hôpital, 16700 Ruffec

Téléphone : 06 08 53 42 63

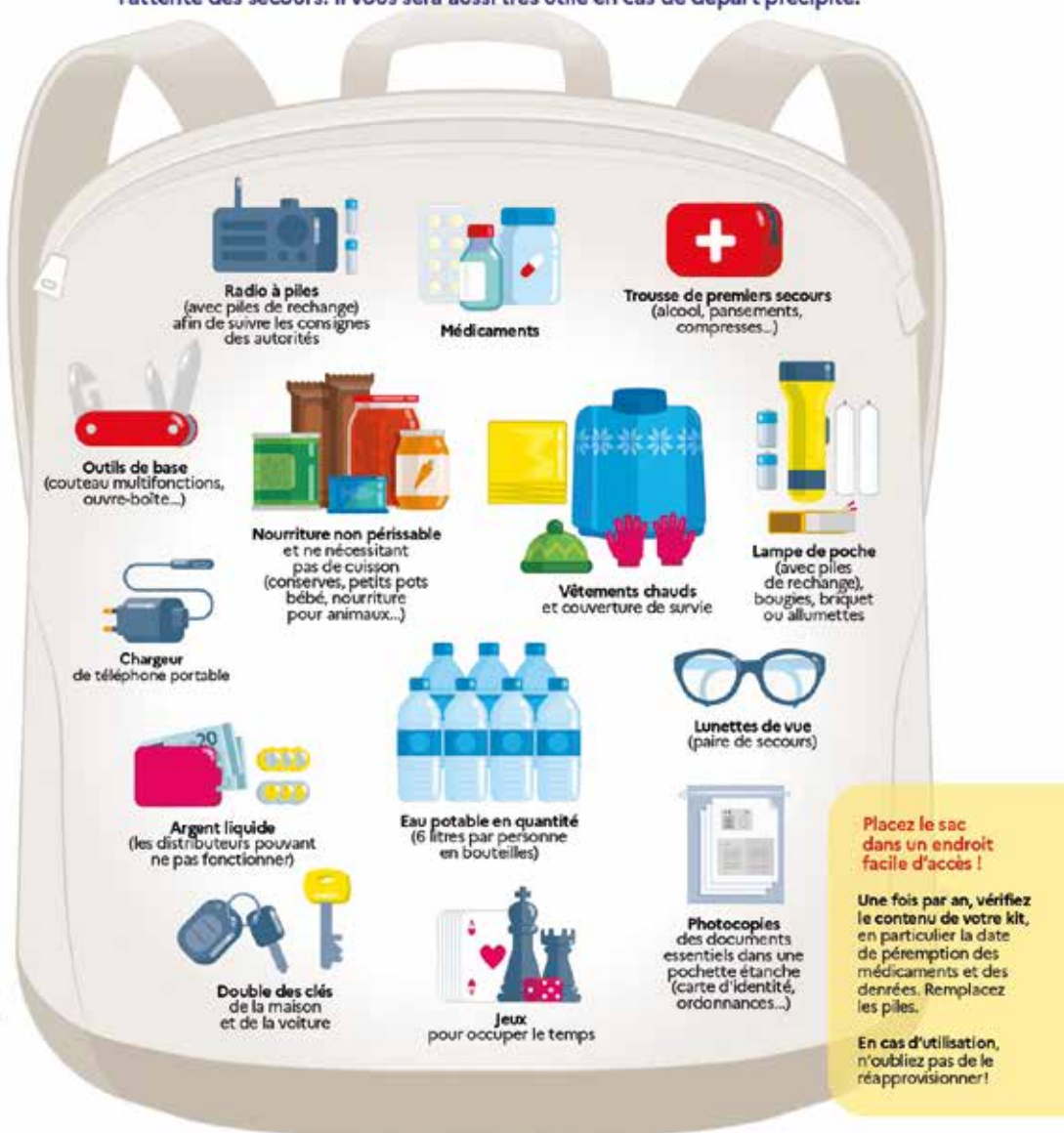
Email : maisonsportsante@ch-ruffec.fr

UN KIT POUR ACCOMPAGNER CHAQUE FOYER EN CAS D'URGENCE



Votre kit d'urgence

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Connaître les risques pour mieux se protéger

Dans le cadre de sa démarche de prévention des risques, la commune d'Aigre a élaboré un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Ce document, destiné à l'ensemble des habitants, complète le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et permet à chacun d'être informé des dangers potentiels sur notre territoire.

Qu'est-ce qu'un PCS ?

Le Plan Communal de Sauvegarde est un outil opérationnel mis en place par la mairie pour organiser les secours, coordonner les actions de protection et d'assistance à la population en cas de crise.

Qu'est-ce qu'un DICRIM ?

Le DICRIM recense les risques majeurs auxquels la commune peut être exposée (inondation, tempête, feu de forêt, transport de matières dangereuses, etc.) et informe sur :

- Les mesures de prévention,
- les consignes de sécurité à suivre,
- les réflexes à adopter en cas d'alerte.

Vous y trouverez :

- Les numéros d'urgence,
- les lieux de mise en sécurité,
- la manière d'être informé (sirènes, Panneau Pocket, mairie...).

Ce document est accessible en mairie et en ligne, consultable sur demande.

Nous vous encourageons vivement à le consulter : mieux vous êtes informés, mieux vous serez protégés.

BALADE SUR LE TERRITOIRE D'AIGRE ET DE VILLEJÉSUS

Découvrez Aigre autrement

Pour une balade ludique, rendez-vous devant le point d'info de la mairie, trouvez l'affiche *Au fil de nos histoires* et scannez le QR Code avec votre téléphone ou votre tablette

"Au fil de nos histoires"

C'est une invitation à redécouvrir notre commune tout en explorant l'Histoire de France, à travers des questions ludiques et accessibles à tous.

Cette balade a été créée par la commune et l'Office de Tourisme.

Chaque question met en lumière un élément du patrimoine local : un bâtiment, un cours d'eau, une personnalité, le nom d'une rue, une entreprise emblématique ou encore un fait marquant de l'histoire locale.

Un jeu de découverte intergénérationnel, à la fois instructif et divertissant, à partager en famille ou entre amis.

Balade Nature et Patrimoine

L'office de tourisme du Ruffécois et la communauté de communes Cœur-de-Charente ont porté la création des Balades nature et patrimoine dont une existe à Aigre.

Ces circuits de randonnée, basés sur le label Villes et villages fleuris, permettent d'explorer les communes du Nord-Charente sous un jour nouveau. Après trois ans d'existence, douze communes sur les treize labellisées sur le territoire ont rejoint ce club dédié au tourisme vert.

La municipalité a œuvré pour la mise en place d'une balade sur la commune, facilement identifiable en suivant une petite cagouille bleue.

L'itinéraire complet est disponible à la Mairie.

"Au fil de l'Aume"

Créé en 2015 par le SIAHBAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin Aume-Couture) désormais devenu SMABACAB, le sentier de l'Aume permet aux promeneurs de suivre le cours de l'Aume en empruntant les chemins existants au plus près de la rivière ou en s'écartant quelques peu via les zones de marais.

En amont, ce sentier démarre sur la commune de Paizay-Naudouin-Embourie, à la limite avec les Deux-Sèvres aux abords du lieudit de « Puychauvet » ; après être passé par les communes de Longré, Saint-Fraigne, Oradour, Aigre, Marcillac-Lanville et Fouqueure, il termine à Ambérac où l'Aume rejoint le fleuve Charente.

Le trajet est fléché par des bornes annotées «sentier de l'Aume» et marquées de l'ancien logo du SIAHBAC.

Enfin, 4 boucles sont formées sur le tracé (dont une à Aigre) ; ces dernières sont jalonnées de pupitres permettant de découvrir faune, flore, historique et fonctionnement de nos milieux aquatiques.



Dispositif APV

Assistance au Parcours de Vie

Un projet, une demande, une envie ?



Exprimer, imaginer
et affiner vos projets



Informez sur vos droits
et sur l'ensemble
des possibles



Rechercher avec vous
les moyens,
les ressources



Pour toute personne concernée
par le handicap et ses proches



Tout âge



Mobile sur tout le département



Gratuit

Dispositif APV16



apv16@gpa-asso.fr



07 57 47 23 09



Flashez ici pour
écouter cette affiche !



Suivez-nous sur la page
Dispositif Assistance au
Parcours de Vie 79-16-B6

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Association Régionale
Solidarité

L'accès aux déchetteries de Calitom évolue. Désormais, **le PASS VALO est obligatoire** pour pouvoir déposer vos déchets dans les pôles de valorisation (déchetteries) du territoire.

Gratuit et sans limitation de passages, ce pass numérique vous permet de déposer vos déchets dans le respect des volumes journaliers autorisés, comme définis dans le règlement intérieur.

Pourquoi ce pass est-il nécessaire ?

- Identifier les usagers, tout en garantissant la gratuité pour les particuliers.
- Limiter l'accès aux habitants du territoire, en évitant la venue d'usagers extérieurs sans convention (autres départements).
- Faciliter les interventions en cas de comportements inadaptés ou d'incivilités sur les sites.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PASS VALO

POUR ACCÉDER AUX PÔLES DE VALORISATION DE CALITOM

Retourner sous enveloppe cette partie découpée à l'adresse : Calitom, 19 Route du Lac des Saules, ZE La Braconne, 16600 MORNAC + **joindre impérativement votre justificatif de domicile en Charente de moins de 3 mois** (ex : facture d'eau, d'électricité, de téléphone).

MERCI DE COMPLÉTER LES LIGNES CI-DESSOUS EN MAJUSCULES

NOM :

PRÉNOM :

N° ET NOM DE RUE (EN CHARENTE) :

COMPLÉMENT D'ADRESSE (EN CHARENTE) :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

N° de téléphone :

Adresse mail (facultatif) :

En conformité avec l'Article 15 du règlement général sur la protection des données (RGPD), vous êtes en droit de connaître les données personnelles qui sont traitées par Calitom dans le cadre de cette opération, d'en obtenir la communication et au besoin, de les faire rectifier.

Adressez votre demande à M. le Président de Calitom ou par courriel à dpo@calitom.com



ATTENTION :

à terme, l'accès aux déchetteries sera exclusivement réservé aux détenteurs du PASS VALO.

Vous pouvez faire votre demande en ligne sur le site de Calitom ou vous rapprocher de l'espace France Services ou de la Mairie pour plus d'informations.

ASSOCIATIONS SPORTIVES :

Associations sportives :

Tennis Club Aigrinois

HYVERNAUD-PINEAU Dominique

Tel : 06.80.14.85.87

Mail :

dominique.hyvernaud@wanadoo.fr

Tennis de table

PINAUD Jean-Michel

Tel : 06.72.19.34.44

Mail : jmbeapinaud@gmail.com

HandBall Club du Pays d'Aigre

MARION Hubert

Tel : 06.37.93.83.33

Mail : Hub540939@hotmail.fr

Association Sportive d'Aigre
(football)

BLANCANT Julien

Tel : 06.78.77.88.86

Mail : j.blancant@smabacab.fr

Les petits Pas d'Aigre (danse)

BRUNONI Céline

Tel : 06.12.51.96.88

Mail : danse.aigre@gmail.com

Siel bleu (Gym)

Tel : 06.98.03.01.88

Mail : Celine.gachet@sielbleu.org

Motocross

BOURUT Céline

Mail :

motocross117217@gmail.com

HandBall Club du Pays d'Aigre

MARION Hubert

Tel : 06.37.93.83.33

Mail : Hub540939@hotmail.fr

Badminton

MEGE Laurine

Mail : lmege@coeurdecharente.fr

Fanas des Vieilles Caisses

MATARD Jean Louis

Tel : 07.69.18.78.01

Mail : jlmatard@gmail.com

Cyclo-Club Aigrinois

LIZOT Jacky

Tel : 06.75.41.19.81

Mail : jaki.lizot@orange.fr

ACJAR (vélo)

Mme TEMPLERAUD

Tel : 06.01.71.37.510

Mail : didier.kereneur@laposte.net

Vélo Vert VTT

GILLARD Daniel

Tel : 06.03.30.99.35

Mail : gillard.daniel@neuf.fr

Team Rebellions (rallye)

LAPEYRONNIE Fabien

Tel : 06.79.90.39.14

Mail : Dindinaud.n@orange.fr

Model Club (modélisme)

DENFERD Gilles

Mail : gilles.denferd@orange.fr

Gym Danse

MÉGRET Liliane

Tel : 06.37.69.84.92

Mail : liliane.megret@hotmail.fr

Judo Club d'Aigre

MICHAUD Roxane

Tel : 06.50.26.76.47

Mail : samantha.feniou@gmail.com

ASSOCIATIONS CARITATIVES :

Secours catholique

Présidente : HENRY Chantal

Tel : 06.08.61.71.40

AFRIPA (aide sociale et familiale)

BAYNAUD Monique

Tel : 06.11.96.32.36

Mail : monique.baynaud@orange.fr

Amicale des donneurs de sang

Présidente : LANGLOIS Elisabeth

Tél : 05 45 21 34 38

EIDER

Directeur : M. SABOURIN

06.78.90.58.04

Mail : epicerie.eider@gmail.com

ADMR

Tel : 05.45.21.21.31

Mail : aigre@aigre.fede16.admr.org

FÊTES & FOIRE EXPOSITION :

Comité Fêtes et Loisirs

VILNEAU Roland

Tél : 05.45.21.10.56

Mail : Foirexpoaigre@laposte.net

Association Jeunesse et Loisirs

NAISSANT Thierry

Tél : 06.87.29.44.00

ECOLE / ENFANCE :

APE – écoles publiques d'Aigre
Mail : ape.aigre@gmail.com

APE - Ecole notre Dame des Anges
Présidente : FREGE Marie-Ange
Mail : apel.notredamedesanges@gmail.com

ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS :

Fédération Nationale
d'Anciens Combattants d'Algérie,
Maroc et Tunisie
Président : FLAGEY Michel
Tel : 05.45.21.17.83
Mail : michel.flagey@orange.fr

Fédération Nationale
Combattants Républicains
Président : PAROT Jacques
Tel : 05.45.21.27.50

CHASSE ET PÊCHE :

Société de chasse intercommunale
Aigre - Oradour
TIPHONNET Christophe
Tel : 06.38.25.03.52
Mail : christophe.tiphonnet@gmail.com

Sté de chasse de Villejésus
Présidente : Marie-Noelle RICHARD
Tel : 06.12.51.96.88
Mail : marie.rovatti@orange.fr

Société de pêche
Président : TYRÉ Christophe
Tel : 05.45.96.93.02
Mail : betg16@orange.fr

ASSOCIATIONS CULTURELLES :

Histoire du pays d'Aigre
PERRAIN Michel
Tel : 06.70.98.00.82
Mail : jacqueline.perrain@orange.fr

Echanges Internationaux
Patricia BAZIRE et Christophe TYRÉ
Tel : 05.45.21.23.03
Mail : caillaud.michel@wanadoo.fr

Charentes des deux mondes
(reconstitution historique)
Président : Bruno FERREYROL
Tel : 06.26.97.69.01
Mail : charentesdesdeuxmondes@gmail.com

Club Photo
METAIS Eric
Tel : 06.50.70.59.74
Mail : ericmetais16@gmail.com

ASSOCIATIONS LOCALES :

Amicale Sapeurs-Pompiers Aigre
DOMAIN Laurent
Tel : 06.07.74.68.18
Mail : amicale.spaigre3@orange.fr

Association des commerçants et
artisans Aigre-Villejésus-Verdille
PREVAUTEL Caroline
Tel : 06.23.54.52.93
Mail :
abcnails16140@orange.fr

L'assise :
Présidente : MORTEAU Leslie
Mail : associationlassise@gmail.com
Tel : 01.42.71.96.55

Association 3^e âge
Club Vermeil (club du 3^e âge)
CUSSAGUET Michelle
Tel : 06.80.78.54.98



Les Consultations Externes du CH de RUFFEC

RADIOLOGIE - SCANNER - ECHOGRAPHIE - MAMMOGRAPHIE

du lundi au vendredi

sur rendez-vous de 9h à 17h

☎ 05.45.29.50.23

CENTRE DE PÉRINATALITÉ - SUIVI DE GROSSESSE - GYNECOLOGIE

sur rendez-vous de 9h à 17h

☎ 05.45.29.50.85

Sages-femmes : du lundi au vendredi Mme TROESCH - Mme RÉ - Mme LIZOT - Mme HUBERT - Mme ALBERT

ADDICTOLOGIE

Dr TABUTEAU - Dr RIGAUD Mardi

sur rendez-vous de 9h à 17h

☎ 05.45.29.54.93

LAJUBERTIE C. (Psychologue) - DRILLEAUD N. (Infirmière)
du lundi au vendredi

PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS DE SANTE (PASS)

Dr TABUTEAU Jeudi

sur rendez-vous de 9h à 17h

☎ 05.45.29.54.93

LAJUBERTIE C. (Psychologue) - BOYVAL AM. (Infirmière)
du lundi au vendredi

CONSULTATIONS SPECIALISEES sur rendez-vous de 8h à 17h

☎ 05.45.29.50.80

Cardiologie	Dr LANDRAGIN Dr VIEYRES	mercredi matin 1 fois/mois mardi matin 1 fois/mois
Diabète éducation thérapeutique	BOUVIER V. I.P.A*	lundi - mercredi matin - vendredi HDJ
Diabétologie	Dr C. CADART	Diabétologie
Diététique	GUIGNOUARD S.	mardi après-midi - mercredi matin
Hypnose Médicale	CORMAU B. IDE GUYON C.M. Psychologue	vendredi
ONCOLOGIE	Dr SALEMKOUR / Dr CAMALET	mercredi 2 fois/mois
ORL	Dr SCHLEGEL	lundi - mercredi
Orthopédie	Dr MULLER Dr DROUINAUD	jeudi matin mardi matin
Pneumologie Allergologie Dépistage apnée du sommeil	Dr LAGRANGE Dr BARA	lundi après-midi vendredi
Rhumatologie	Dr BORDE	mercredi - jeudi
Urologie	Dr GUILLAUME	jeudi
Vasculaire	Dr HIRSCH Dr HOUMAIDA	mercredi après-midi 1 fois/mois vendredi après-midi 1 fois/mois
Viscérale	Dr LIPPMANN	lundi matin 2 fois/mois

OrthOptiste

M. BOYER lundi au vendredi
sur rendez-vous =>

www.doctolib.fr
☎ 06.76.95.93.98

Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD)

(VIH, hépatite B, C, IST)

sur rendez-vous =>

☎ 05.45.24.42.84

MA SANTÉ EN PAYS D'AIGRE
PÔLE SANTÉ AVEC MAISON DE SANTÉ PLURI-DISCIPLINAIRE

Vous recherchez un médecin traitant ?

CPTS Charente Terre du Milieu
24 rue des Bouviers - 16230 MANSLE
contact@cpts-tdm16.fr
09 72 19 5515

CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL

Maison de santé à Aigre
Sur rendez-vous
Tél. : 05 16 09 51 70
Dr. Alain DUBOST
Dr. Christine STREICHER-LAMOTTE

GRANDE PHARMACIE D'AIGRE

Dr. Shalom CHOKOTÉ
25 - Grande Rue à Aigre - TÉL. : 05 45 21 10 41
Horaires : Lundi au vendredi 9h-12h30 et 14h-19h30 - Samedi 9h-12h30 et 14h-18h

INFIRMIÈRES :

Isabelle BOURGOGNON, Emilie ROUX, Sandrine HECTOR, Sylvie MABILLE,
Marine DEVOS-BORDAS : Maison de Santé - 2 a - Rue Traslefour - Tél. : 05 45 21 25 91
Permanence : 8h - 10h du lundi au vendredi - Soins à domicile sur rendez-vous

MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES sur rendez-vous et soins à domicile

Jacqueline LÉPINE : 3 - Rue de la Gendarmerie 16140 Aigre - Tél. : 05 45 21 15 79
Kinésithérapie, Rééducations uro-gynécologique, Rééducation vestibulaire et Drainage lymphatique manuel
Philippe SARRAZIN : 3 rue Saint-Jean - Tél. : 06 85 01 25 21 - Kinésithérapie et Ostéopathie
Eric BUNA : 2 A - Rue Traslefour - Tél. : 06 80 08 34 86 - Kinésithérapie et Ostéopathie

SAGE-FEMME

Géraldine FONTANAUD
Tél. : 06 89 61 53 51

Prise en charge de la grossesse : préparation à l'accouchement, suivi de la grossesse, surveillance médicale mère/nouveau-né au retour à domicile, accompagnement de l'allaitement maternel, rééducation périnéosphinctérienne, post-partum.
Examens gynécologiques de prévention : frottis, contraception

AIGRE OPTIQUE

Mardi au Vendredi 9h30-12 /14h - 19h
Samedi 9h30 - 12h30
Examen des yeux sur rendez-vous
Tél. 05 17 79 12 00

OSTÉOPHATE : Vincent RADIGUET
Sur rendez-vous Tél. : 06 37 81 50 54

CHIRURGIEN-DENTISTE/ORTHODONTISTE

Dr. Christelle BONNE
2 Chemin des Vignauds 16140 Aigre
Tél. : 05 45 21 16 78

TRANSPORT PROFESSIONNEL

Laetitia LAROCHE
Tél. : 06 61 52 59 52
Mail : letassist@orange.fr

AMBULANCES AIGRINOISES

13 - Rue de St-Fraigne 16140 Aigre
Tél. : 05 45 21 13 53

AGENDA

2^e SEMESTRE 2025 (*Sous réserve*)

SOUS RÉSERVE

JUILLET

Vendredi 14 – Repas du 14 juillet au Parc des Charmilles
Vendredi 18 – Marché des producteurs au Parc des Charmilles
Dimanche 20 – Loto de la chasse de Villejésus
Mercredi 23 – A la découverte des vitraux de l'église de Villejésus
Samedi 26 – Course des Deux Cagouilles
Dimanche 27 – Brocante Chasse Pompiers et Jeunesse & Loisirs

AOÛT

Vendredi 8 – Cinéma en plein air au Parc des Charmilles
Dimanche 10 – Festival de Confolens
14-15-16 – Frairie et course cycliste de Villejésus
Dimanche 24 – Loto Foot Mons

SEPTEMBRE

Vendredi 5 – Conseil Municipal
Samedi 6 – Journée des associations
Mercredi 10 – Cinéma
Dimanche 14 – Loto Pompiers
Samedi 20 – Val Mobs passage de mobylette, solexs et motos anciennes
Samedi 30 – Soirée théâtre – Compagnie des apôtres

OCTOBRE

Mercredi 1 – Représentation « Au fil du conte »
Vendredi 3 – Conseil Municipal
Mercredi 8 – Cinéma
Dimanche 12 – Vide réserve des commerçants
Dimanche 26 – Loto Jumelage

NOVEMBRE

Dimanche 2 – Loto Handball
Vendredi 7 – Conseil Municipal
Mercredi 12 – Cinéma
Mardi 11 – Commémoration du 11 Novembre 1918
Dimanche 16 – Repas des aînés
Samedi 29 – Soirée Beaujolais

DÉCEMBRE

Vendredi 5 – Conseil Municipal
Dimanche 7 – Marché de Noël
Mercredi 10 – Cinéma
Dimanche 21 – Loto ACJAR
Dimanche 28 – Loto Chasse Saint-Fraigne